



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Väyrynen (Finlande)	147
Discours de M. Macovescu (Roumanie)	150
Discours de M. Fahmy (Égypte)	154
Discours de M. de Guiringaud (France)	160

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. VÄYRYNEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à vous transmettre les félicitations du Gouvernement finlandais à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Nous saluons en vous un homme d'Etat de grande expérience, profondément versé dans les affaires de l'Europe et de l'Organisation des Nations Unies. Vous représentez également un pays qui a apporté une grande contribution à la sécurité et à la coopération en Europe, de même qu'à la coopération internationale dans son ensemble, par le rôle actif qu'il joue dans le mouvement des non-alignés. Votre élection, en outre, a lieu l'année où d'importantes négociations destinées à favoriser la réalisation de ces deux objectifs se déroulent à Belgrade.

2. Je suis également heureux de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti.

3. L'usage veut que, durant ce débat général, on passe en revue les principaux événements internationaux survenus depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Dans ma déclaration, je vais me concentrer sur les tendances que le Gouvernement finlandais estime être les grands courants du monde actuel. On peut les décrire en trois mots : détente, désarmement et développement. Ils dépendent tous les uns des autres; aucun d'eux ne peut marquer de progrès isolément.

4. L'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais ce n'est pas là un concept statique; aujourd'hui, il est plus dynamique que jamais. Il vise le développement économique et social et un respect accru des droits de l'homme. Comme le fait observer le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, sur le plan pratique, dans ce processus, la difficulté a été de trouver un

équilibre viable entre, d'une part, la souveraineté nationale et les intérêts nationaux, et, de l'autre, l'ordre international et les intérêts à long terme de la communauté mondiale [voir A/32/1, sect. I]. Au cours des années, la recherche de cet équilibre a connu des moments d'espoir et de déception. Mais la recherche doit se poursuivre. Le Gouvernement finlandais, pour sa part, continuera d'accorder son plein appui à l'Organisation mondiale dans l'accomplissement de cette tâche importante.

5. L'ordre du jour de la communauté mondiale reste extrêmement chargé, du point de vue du nombre et de l'urgence des points qui y figurent. C'est pourquoi, pour beaucoup, l'optimisme peut sembler injustifié. Pourtant, il y a des éléments encourageants. La communauté internationale comprend de plus en plus que les problèmes qu'elle connaît ne peuvent être résolus que par une grande détermination, tempérée par la patience et la tolérance.

6. Cette détermination s'est manifestée dans l'un des domaines essentiels de la détente internationale : le processus amorcé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

7. Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975, est un ensemble de dispositions adoptées à l'unanimité, dont le but est de réduire les tensions et d'établir des relations amicales et actives entre les Etats qui ont participé à la Conférence. L'expérience nous enseigne que l'Acte final s'est déjà révélé utile en tant qu'instrument de renforcement de la sécurité et de la coopération internationales.

8. L'importance de ce processus pour la communauté mondiale ne saurait être sous-estimée.

9. Je voudrais réaffirmer ici que le Gouvernement finlandais s'engage à participer à ce processus. Nous attendons avec confiance la prochaine réunion d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui va commencer dans quelques jours à Belgrade pour faire le bilan des progrès accomplis jusqu'ici et arrêter les mesures à adopter à l'avenir.

10. Le lien qui existe entre la sécurité internationale et la coopération internationale est l'élément central des relations entre nations. Le renforcement de la sécurité grâce à la coopération n'est pas seulement une option parmi d'autres; c'est la seule que nous ayons. Ce n'est pas non plus un processus qui puisse se dérouler isolément après avoir été placé dans un cadre international comme celui de l'Organisation des Nations Unies. Il exige au contraire, indispensablement, la participation active de toutes les nations. Les grandes puissances sont particulièrement responsables

du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais on ne saurait escompter des résultats durables sans l'entière participation de tous les Etats, grands et petits, chacun conformément à sa configuration politique.

11. On reconnaît de façon générale que la détente et le désarmement sont deux processus étroitement liés. A long terme, la persistance de la détente dépend des progrès réalisés en matière de désarmement. Une preuve en est que rarement — pour ne pas dire jamais — les questions de désarmement ont été négociées aussi intensément qu'aujourd'hui. Des progrès ont été faits dans plusieurs domaines du désarmement, mais bien des gens marquent encore de l'impatience devant les piètres résultats obtenus en matière de limitation des armes.

12. De ce fait, il est devenu à la mode d'imputer la course aux armements aux grandes puissances et à elles seules. Bien sûr, c'est une excuse facile pour ceux qui souhaitent continuer leur propre course aux armements, mais la communauté internationale ne peut guère accepter des explications aussi simplistes. Indépendamment de ses dimensions qualitatives ou quantitatives, l'accumulation des armements est le résultat de processus politiques, économiques et technologiques complexes.

13. Les nouveaux progrès de la technique des armements, surtout stratégiques et nucléaires, ont causé de l'inquiétude dans plusieurs régions, et même sur le plan international. La mise en place de nouveaux types d'armes peut causer une accélération de la course aux armements. Pour parer à ce danger imminent, la communauté mondiale doit s'organiser pour mieux contrôler ces processus et ces progrès. Ainsi, cette entreprise commune de désarmement doit être considérée comme une recherche concertée de la sécurité. Le Gouvernement finlandais espère que cet effort sera consenti consciencieusement et avec un sens profond des réalités à la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement.

14. Après ces observations, force m'est bien de parler de l'un des problèmes les plus pressants du désarmement : la prolifération des armes nucléaires. Le Gouvernement finlandais continue de croire que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2373 (XXII)] est une base solide pour de nouveaux efforts dans ce domaine. Les déceptions du passé après plusieurs tentatives destinées à enrayer la prolifération des armes nucléaires ne sont pas dues à de prétendues lacunes qui entacheraient le Traité de non-prolifération. Il faut en voir la cause plutôt dans le fait que la communauté internationale n'a pas su en faire un instrument efficace contre les dangers de la prolifération. Les perspectives de l'existence en Afrique du Sud d'explosifs nucléaires sont un rappel éloquent du danger de la prolifération nucléaire.

15. Adhérer au Traité de non-prolifération, c'est contribuer à la sécurité de tous les Etats intéressés. Cela devrait également se refléter dans les conditions de la coopération internationale et des échanges de matériel et de techniques nucléaires à des fins pacifiques. Lorsque des Etats qui ne se sont pas engagés à s'abstenir d'utiliser des installations nucléaires pacifiques à des fins militaires peuvent bénéficier quand même de la coopération nucléaire internationale, les fondements mêmes du Traité de non-prolifération s'en trouvent ébranlés. Par conséquent, l'une des tâches fonda-

mentales du moment est de renforcer le Traité de non-prolifération et de faire en sorte que tous, sans exception, s'engagent à assurer la non-prolifération.

16. Nous devons certes continuer d'oeuvrer pour la détente à l'échelle mondiale, mais nous en sommes encore à attendre des progrès dans les principales zones de conflit du monde. L'un des obstacles les plus difficiles à surmonter est celui de la domination par la minorité blanche et de la répression de la vaste majorité des populations en Afrique australe. Cela ne peut être toléré. Il faut que cela change, et cela changera. La question essentielle est de savoir si ce changement se fera de bon gré ou s'il se fera par la violence et les effusions de sang.

17. C'est dans cette perspective que les ministres des affaires étrangères nordiques, à leur réunion d'Helsinki ce mois-ci, ont dit que les cinq gouvernements nordiques étaient prêts à offrir leurs services, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour faciliter la recherche de solutions pacifiques en Namibie et au Zimbabwe. Ils ont également constitué un groupe de travail chargé d'étudier l'éventualité d'un programme d'action conjoint visant à l'adoption d'autres mesures économiques contre l'Afrique du Sud. Vous vous souviendrez qu'ils avaient déjà proposé antérieurement que le Conseil de sécurité transforme l'embargo volontaire sur les armements contre l'Afrique du Sud en un embargo obligatoire. Ils ont aussi déclaré qu'en prenant une décision visant à empêcher de nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud le Conseil prendrait une mesure importante. Ces positions tiennent toujours.

18. La situation en Afrique australe est telle que la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et sa capacité à faire honneur à sa Charte sont en péril. Si nous ne saisissons pas les occasions actuelles de solutions pacifiques, nous arriverons à une situation dans laquelle l'Organisation mondiale, collectivement, et les Etats Membres, individuellement, seront amenés à revoir leur position afin de protéger les principes fondamentaux de la Charte.

19. Au cours de l'année passée, les déclarations des dirigeants arabes et israéliens, modérées dans leur ton et empreintes de réalisme, ont donné à la communauté internationale des raisons d'espérer voir une reprise de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève. Malheureusement, la méfiance mutuelle a jusqu'ici bien entravé les efforts en vue d'entamer le processus de négociation, avec la participation de toutes les parties au conflit. Mais il ne faut en aucun cas perdre l'élan qui a été néanmoins acquis. Il est par conséquent extrêmement important qu'aucune des parties ne prenne maintenant des mesures qui pourraient être considérées comme de nouveaux obstacles et mèneraient en fin de compte à des déceptions plus grandes et, peut-être, à une crise internationale grave.

20. Le Gouvernement finlandais continue d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Celles-ci créent des conditions propices à la paix, conditions que les parties intéressées devraient pleinement utiliser.

21. Les opérations de maintien de la paix font porter à l'Organisation, et, en particulier, aux pays qui fournissent

du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais on ne saurait escompter des résultats durables sans l'entière participation de tous les Etats, grands et petits, chacun conformément à sa configuration politique.

11. On reconnaît de façon générale que la détente et le désarmement sont deux processus étroitement liés. A long terme, la persistance de la détente dépend des progrès réalisés en matière de désarmement. Une preuve en est que rarement – pour ne pas dire jamais – les questions de désarmement ont été négociées aussi intensément qu'aujourd'hui. Des progrès ont été faits dans plusieurs domaines du désarmement, mais bien des gens marquent encore de l'impatience devant les piètres résultats obtenus en matière de limitation des armes.

12. De ce fait, il est devenu à la mode d'imputer la course aux armements aux grandes puissances et à elles seules. Bien sûr, c'est une excuse facile pour ceux qui souhaitent continuer leur propre course aux armements, mais la communauté internationale ne peut guère accepter des explications aussi simplistes. Indépendamment de ses dimensions qualitatives ou quantitatives, l'accumulation des armements est le résultat de processus politiques, économiques et technologiques complexes.

13. Les nouveaux progrès de la technique des armements, surtout stratégiques et nucléaires, ont causé de l'inquiétude dans plusieurs régions, et même sur le plan international. La mise en place de nouveaux types d'armes peut causer une accélération de la course aux armements. Pour parer à ce danger imminent, la communauté mondiale doit s'organiser pour mieux contrôler ces processus et ces progrès. Ainsi, cette entreprise commune de désarmement doit être considérée comme une recherche concertée de la sécurité. Le Gouvernement finlandais espère que cet effort sera consenti consciencieusement et avec un sens profond des réalités à la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement.

14. Après ces observations, force m'est bien de parler de l'un des problèmes les plus pressants du désarmement : la prolifération des armes nucléaires. Le Gouvernement finlandais continue de croire que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2373 (XXII)] est une base solide pour de nouveaux efforts dans ce domaine. Les déceptions du passé après plusieurs tentatives destinées à enrayer la prolifération des armes nucléaires ne sont pas dues à de prétendues lacunes qui entacheraient le Traité de non-prolifération. Il faut en voir la cause plutôt dans le fait que la communauté internationale n'a pas su en faire un instrument efficace contre les dangers de la prolifération. Les perspectives de l'existence en Afrique du Sud d'explosifs nucléaires sont un rappel éloquent du danger de la prolifération nucléaire.

15. Adhérer au Traité de non-prolifération, c'est contribuer à la sécurité de tous les Etats intéressés. Cela devrait également se refléter dans les conditions de la coopération internationale et des échanges de matériel et de techniques nucléaires à des fins pacifiques. Lorsque des Etats qui ne se sont pas engagés à s'abstenir d'utiliser des installations nucléaires pacifiques à des fins militaires peuvent bénéficier quand même de la coopération nucléaire internationale, les fondements mêmes du Traité de non-prolifération s'en trouvent ébranlés. Par conséquent, l'une des tâches fonda-

mentales du moment est de renforcer le Traité de non-prolifération et de faire en sorte que tous, sans exception, s'engagent à assurer la non-prolifération.

16. Nous devons certes continuer d'oeuvrer pour la détente à l'échelle mondiale, mais nous en sommes encore à attendre des progrès dans les principales zones de conflit du monde. L'un des obstacles les plus difficiles à surmonter est celui de la domination par la minorité blanche et de la répression de la vaste majorité des populations en Afrique australe. Cela ne peut être toléré. Il faut que cela change, et cela changera. La question essentielle est de savoir si ce changement se fera de bon gré ou s'il se fera par la violence et les effusions de sang.

17. C'est dans cette perspective que les ministres des affaires étrangères nordiques, à leur réunion d'Helsinki ce mois-ci, ont dit que les cinq gouvernements nordiques étaient prêts à offrir leurs services, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour faciliter la recherche de solutions pacifiques en Namibie et au Zimbabwe. Ils ont également constitué un groupe de travail chargé d'étudier l'éventualité d'un programme d'action conjoint visant à l'adoption d'autres mesures économiques contre l'Afrique du Sud. Vous vous souviendrez qu'ils avaient déjà proposé antérieurement que le Conseil de sécurité transforme l'embargo volontaire sur les armements contre l'Afrique du Sud en un embargo obligatoire. Ils ont aussi déclaré qu'en prenant une décision visant à empêcher de nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud le Conseil prendrait une mesure importante. Ces positions tiennent toujours.

18. La situation en Afrique australe est telle que la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et sa capacité à faire honneur à sa Charte sont en péril. Si nous ne saisissons pas les occasions actuelles de solutions pacifiques, nous arriverons à une situation dans laquelle l'Organisation mondiale, collectivement, et les Etats Membres, individuellement, seront amenés à revoir leur position afin de protéger les principes fondamentaux de la Charte.

19. Au cours de l'année passée, les déclarations des dirigeants arabes et israéliens, modérées dans leur ton et empreintes de réalisme, ont donné à la communauté internationale des raisons d'espérer voir une reprise de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève. Malheureusement, la méfiance mutuelle a jusqu'ici bien entravé les efforts en vue d'entamer le processus de négociation, avec la participation de toutes les parties au conflit. Mais il ne faut en aucun cas perdre l'élan qui a été néanmoins acquis. Il est par conséquent extrêmement important qu'aucune des parties ne prenne maintenant des mesures qui pourraient être considérées comme de nouveaux obstacles et mèneraient en fin de compte à des déceptions plus grandes et, peut-être, à une crise internationale grave.

20. Le Gouvernement finlandais continue d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Celles-ci créent des conditions propices à la paix, conditions que les parties intéressées devraient pleinement utiliser.

21. Les opérations de maintien de la paix font porter à l'Organisation, et, en particulier, aux pays qui fournissent

des troupes un lourd fardeau financier. Il est donc nécessaire que l'Assemblée générale accorde une attention particulière à l'examen de l'ensemble de la question du financement des opérations de maintien de la paix. Cette question doit être étudiée non seulement par rapport à l'avenir, mais également comme un problème qui met dès à présent sérieusement en danger les opérations de maintien de la paix.

22. Les efforts en vue de remodeler l'ordre économique et social du monde sont parallèles à la recherche de la détente et du désarmement et poursuivent les mêmes objectifs. En réalité, ce ne sont que différentes facettes d'une interdépendance globale. Le succès ou l'échec sur un plan a des effets profonds sur l'autre; le détournement continu de ressources matérielles et humaines à des fins militaires est un choix conscient contre le développement et est contraire aux objectifs déclarés de l'Organisation des Nations Unies.

23. Reconnaissant cet état de choses, les pays nordiques ont proposé que soit entreprise, dans le cadre de la session extraordinaire sur le désarmement, une étude complète sur les liens existant entre le désarmement et le développement.

24. A notre plus grand regret — mais ce n'est pas une surprise —, l'Assemblée générale, à la reprise de sa dernière session¹, n'a pas pu aboutir à un consensus sur l'évaluation des résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale, qui s'est tenue à Paris. Mais cela ne doit pas décourager l'Assemblée. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines. Il est aussi encourageant de constater que la volonté de négocier l'a emporté. Les problèmes du développement économique et social sont d'une telle ampleur et d'une importance si vitale pour tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies que nous devons poursuivre ensemble les négociations jusqu'à obtention de résultats satisfaisants. Il faut, dans cette entreprise, faire preuve de détermination et de courage.

25. Nous devons faire face à un double défi : préserver une atmosphère de négociations favorable entre le Nord et le Sud et faire des efforts vigoureux pour bâtir sur les bases jetées aux récentes conférences générales. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que nous ne glissions à nouveau sur une pente dangereuse, car le prix à payer pour tous, mais plus particulièrement pour les pays les moins développés et les plus sérieusement affectés, serait trop élevé. Une période de stagnation semblable à celle que connaît actuellement l'économie mondiale fait peser d'énormes pressions. La solution à tous ces problèmes réside uniquement dans la coopération internationale. Notre interdépendance est trop grande pour que nous puissions nous permettre l'affrontement.

26. L'autre défi, c'est celui qui consiste à utiliser au maximum les résultats des négociations, lesquels, nous le reconnaissons, ont été jusqu'à présent assez limités. Trois repères importants jalonnent notre route : le Programme intégré pour les produits de base², avec son fonds commun,

la solution du problème de la dette des pays en développement et l'augmentation de l'aide officielle au développement. Ces questions revêtent pour les pays en développement une importance critique et la Finlande appuiera pleinement la recherche de solutions dans ces domaines. La Finlande, afin de se rapprocher plus efficacement de l'objectif fixé pour l'aide officielle au développement, a décidé de se fixer un objectif intermédiaire à moyen terme et de multiplier par deux le niveau actuel de son aide officielle au développement.

27. En même temps qu'elles s'attaquent aux trois défis les plus immédiats que je viens d'évoquer, les Nations Unies doivent également relever un défi à plus long terme dans le dessein d'assurer la création du nouvel ordre économique international. Je veux parler de l'élaboration d'une nouvelle stratégie globale du développement. Cela consiste essentiellement à tenter de réaliser ce qui s'est avéré un objectif impossible à atteindre dans les années 60 et 70 : l'élévation substantielle du niveau matériel et culturel des fractions les plus pauvres des sociétés du monde. Cela sous-entend une attaque directe contre la pauvreté de masse. Il faut arriver à un équilibre entre les besoins de croissance des nations et le droit de l'être humain de vivre dans la sécurité et la dignité. Qui plus est, il n'est pas possible, à notre avis, de ne parler du développement qu'en termes de croissance et de ressources quantitatives. Le développement, c'est aussi un changement qualitatif dans la société et dans la vie de ses membres. Ceux-ci réagiront alors en consacrant leur volonté et leur énergie au processus de développement. Plus particulièrement, la participation des femmes doit être encouragée, sur le même pied que les hommes, conformément au programme mondial de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

28. A cet égard, je voudrais dire quelques mots, d'une manière générale, sur la position de la Finlande en matière de droits de l'homme en tant que problème de caractère international. Nos propres valeurs dans ce domaine sont fondées sur les traditions nordiques de liberté, de solidarité et de justice. En ratifiant les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [voir résolution 2200A (XXI)] ainsi que nombre d'autres instruments dans le cadre du système des Nations Unies, nous avons démontré que, pour nous, les droits de l'homme sont importants pour la paix et les bonnes relations entre les Etats. On doit souligner que cela s'applique à tous les droits de l'homme, civils et politiques, de même que sociaux, économiques et culturels. Certains des problèmes politiques brûlants du monde, tels que les problèmes concernant la situation en Afrique australe et au Moyen-Orient, sont également, quant au fond, des problèmes de droits de l'homme. Le développement économique et social, d'une manière générale, peut être considéré comme une entreprise de promotion des droits de l'homme.

29. L'oeuvre internationale dans ce domaine devrait être réalisée sur la base de codes de conduite communs et acceptés; il ne sert à rien de vouloir imposer certaines valeurs à autrui. Par conséquent, il est particulièrement important de dégager des terrains d'entente. Nous pensons que tous les pays ont la noble tâche de promouvoir et d'assurer le respect des droits de l'homme, sur le plan aussi bien national qu'international. Le succès de cette tâche permettra de renforcer le rôle du droit et d'édifier un ordre mondial durable dans la paix et la sécurité.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 108^e et 109^e séances.

² Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

30. M. MACOVESCU (Roumanie) : Monsieur le Président, en m'adressant, en votre personne, au Président de ce haut forum et en vous présentant mes chaleureuses félicitations, je m'adresse au représentant d'un pays, la République fédérative socialiste de Yougoslavie, avec lequel Roumanie entretient d'excellents rapports de voisinage, d'amitié et de collaboration. Je forme le vœu que votre mission soit couronnée de succès, ce qui ne manquera pas de se refléter aussi sur votre pays.

31. Ayant mené à bon terme sa tâche de président de la trente et unième session de l'Assemblée générale, M. Amersinghe aura laissé — il est de notre devoir de le constater — le souvenir d'un président actif dont les qualités bien connues furent mises constamment au service de la réussite de nos travaux. Nous lui en adressons tous nos remerciements.

32. Je tiens à transmettre un cordial salut au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à lui souhaiter que le nouveau mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale à l'issue de la session précédente lui apporte d'insignes satisfactions, tout en donnant un nouvel éclat à la haute magistrature qu'il sert avec tant de dévouement et de compétence.

33. En chaque début d'automne, les représentants des gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies reviennent dans cette salle pour s'y livrer ensemble à une analyse lucide de la situation internationale et rechercher, de concert également, des voies et des modalités appropriées pour faire régner la paix dans le monde, la bonne entente et la collaboration entre les peuples.

34. Au risque de répéter certaines vérités bien connues — d'ailleurs, selon un vieil adage, *repetitio mater studiorum* —, je ne crains pas d'affirmer, une fois de plus, qu'un nouvel esprit se fraie un chemin dans le monde, dans les rapports interétatiques.

35. Ce phénomène est dû aux grandes transformations intervenues sur la scène mondiale et dont le trait saillant est la volonté manifestée par les peuples de se développer en vrais maîtres de leur destinée et de coopérer dans une ambiance de paix et de bonne intelligence.

36. La conquête, en cette fin du XX^e siècle, de l'indépendance et de la souveraineté nationale par tous les peuples s'avère une loi inéluctable du développement social, une nécessité de la marche en avant de la société humaine, un impératif absolu de l'histoire. La preuve en est faite à l'échelle du monde entier, y compris par l'expérience du peuple roumain, qui a, cette année, célébré le centenaire de l'indépendance de la Roumanie en tant qu'Etat, événement qui, inaugurant une nouvelle époque dans son histoire millénaire, a révélé avec force sa volonté et sa détermination de vivre libre et indépendant.

37. Prêtant attention aux réalités du monde qui l'environne, aux événements et aux phénomènes qui caractérisent l'évolution de la communauté humaine, le peuple roumain concentre ses ressources et ses capacités dans un intense effort, afin de réaliser les objectifs de développement économique et social qu'il s'est assignés.

38. L'une de ses principales préoccupations consiste cette année dans les activités visant à surmonter les conséquences d'une nouvelle et dure épreuve à laquelle il a été soumis, pour la troisième fois au cours de cette décennie, par les forces déchaînées de la nature. Durant les moments dramatiques du tremblement de terre catastrophique du 4 mars 1977, plus de 1 500 vies humaines ont été fauchées, plus de 11 000 personnes ont été blessées et plus de 35 000 familles ont perdu leur logement, sans parler des dizaines de milliers de maisons endommagées. Les réseaux scolaires, sanitaires et commerciaux ont subi de graves destructions. Quelque 800 unités appartenant à des secteurs de base de l'industrie, des constructions et des transports ont été frappées par le cataclysme; des installations et des outillages de valeur ont été mis hors d'usage et la production a enregistré des pertes considérables. L'agriculture a subi, de son côté, d'importants préjudices.

39. Faisant preuve d'esprit d'abnégation, d'une indomptable énergie et de hautes vertus, le peuple roumain a serré ses rangs, dans une étroite unité, pour vaincre les difficultés — ce qui a permis à la vie économique et sociale de reprendre en peu de temps son cours normal — et pour liquider complètement les suites de la catastrophe et continuer sa marche en avant sur la voie du progrès.

40. Les efforts consacrés à l'essor et à la modernisation de l'ensemble de l'économie sont doublés du souci permanent d'assurer, grâce aux résultats obtenus dans le développement de l'économie nationale, l'élévation du niveau de civilisation et du bien-être du peuple tout entier et, d'autre part, de renforcer sans cesse la démocratie de notre vie nationale par l'intensification de la participation effective de ceux qui travaillent à la direction des établissements économiques et sociaux, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de toute la politique de l'Etat.

41. Dans le même temps, la Roumanie a déployé et déploie une ample activité internationale et s'attache à développer largement ses relations économiques, politiques, culturelles et scientifiques avec les Etats du monde. Nous nous employons à asseoir sur des fondements encore plus durables les rapports de la Roumanie avec les Etats respectifs, étant persuadés que cela répond aux intérêts du progrès de nos peuples, tout en contribuant à promouvoir les nouveaux principes des rapports entre les Etats, à raffermir la détente, la paix et la collaboration dans le monde.

42. Les deux nouvelles admissions à l'Organisation des Nations Unies, auxquelles la délégation roumaine a souscrit avec chaleur, ont aussi la valeur d'un symbole. La présence, dans cette organisation, du Viet Nam réunifié nous rappelle, une fois de plus, que rien ni personne ne peut venir à bout d'un peuple décidé à faire valoir et à défendre son droit à une vie libre et indépendante. La Roumanie suit avec sympathie, et prête son appui, aux efforts déployés par le peuple vietnamien ami pour reconstruire son pays et liquider les lourdes séquelles de la guerre, et elle exprime l'espoir que les obligations morales de contribuer à la guérison des blessures occasionnées par la guerre au Viet Nam seront remplies.

43. L'admission du jeune Etat africain qu'est la République de Djibouti évoque, de son côté, l'intensification du

mouvement de libération nationale des peuples, préfigurant la fin proche et inévitable du système colonial, qui a laissé des traces profondes et des problèmes épineux dans les rapports internationaux contemporains.

44. En Amérique latine également, la lutte du peuple panaméen pour recouvrer la souveraineté sur la totalité de son territoire national a enregistré un important succès par la signature du nouveau traité sur le canal de Panama.

45. Tous ces événements s'insèrent dans les processus révolutionnaires qui sont en train de se dérouler dans le monde. Les idées sur un monde nouveau de justice et d'équité sur le plan national et international sont devenues une réalité vivante dans de nombreux pays qui construisent, avec des résultats remarquables, une société nouvelle en Europe, en Asie, en Amérique latine. Les idées du socialisme animent à présent un nombre toujours plus grand de peuples qui manifestent leur désir et leur volonté de s'engager, sous une forme ou une autre, dans la voie socialiste du développement. Les pays petits et moyens, les pays en développement, les pays non alignés rejettent avec une vigueur accrue la tendance qui voudrait leur assigner un rôle périphérique dans la vie internationale et se manifestent d'une façon toujours plus active sur la scène mondiale. Le mouvement des peuples visant à faire prévaloir une politique nouvelle fondée sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale devient toujours plus actif.

46. Les grandes transformations que nous venons d'évoquer créent des conditions favorables pour instaurer des relations internationales nouvelles, étayées sur les fondements durables des principes du droit international, et pour résoudre, dans un esprit démocratique et dans l'intérêt de toutes les nations, les grands problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée.

47. La liquidation de l'état de sous-développement dans lequel se trouve un grand nombre de pays s'impose comme un impératif crucial du monde contemporain. Sans doute, le rôle décisif dans l'élimination du retard économique incombe aux pays retardataires eux-mêmes, dépend des efforts consentis par ceux-ci. Dans le même temps, il est absolument nécessaire que leurs efforts soient épaulés par une large coopération internationale fondée sur des principes d'égalité et de justice, dans le cadre d'un nouvel ordre économique international. Un ordre à même de favoriser un progrès plus rapide des pays en développement est, comme le soulignait le président Ceausescu :

“... non seulement une condition essentielle pour le progrès des pays faiblement développés, mais aussi un facteur fondamental de l'épanouissement de tous les Etats, de la stabilité économique mondiale. Aussi, tous les Etats, la communauté humaine dans son ensemble, doivent-ils oeuvrer de concert pour l'instauration du nouvel ordre économique.”

48. Comme suite, notamment, à l'initiative des pays en développement, l'Organisation des Nations Unies et les organismes qui s'y rattachent ont adopté des résolutions et des programmes qui définissent une série de normes et de principes et prévoient des actions appelées à favoriser l'édification d'un nouvel ordre économique et la coopé-

ration économique internationale. L'efficacité de ces actions dépend, certes, de la mesure dans laquelle elles sont respectées et appliquées par les Etats Membres. Or il nous faut reconnaître que l'on a fait trop peu à cet égard. A l'heure actuelle, il est nécessaire de manifester avec plus de force la volonté de poursuivre et de mener à bien les actions amorcées.

49. Et, puisqu'il s'agit d'une question d'une importance aussi vitale pour chaque Etat que l'édification d'un nouveau cadre des relations économiques internationales, il est essentiel, à notre avis, de créer les conditions requises pour la participation, sur un pied d'égalité, de tous les Etats à toutes les étapes des négociations.

50. Nous estimons que l'abandon du cadre restreint de négociations fourni par la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris, ou “dialogue Nord-Sud”, est une chose positive, tout comme le fait d'être parvenu à la conclusion générale qu'il vaut mieux concentrer les débats et les négociations sur le nouvel ordre économique à l'Organisation des Nations Unies, avec la participation, sur des bases démocratiques, de tous les Etats.

51. Il est primordial à présent que l'Assemblée générale joue un rôle central dans ces négociations et qu'elle assure leur déroulement selon une conception unitaire. A ce propos, nous saluons l'idée d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au développement et au nouvel ordre économique. A nos yeux, les résultats de toutes ces négociations devront se matérialiser dans des engagements précis, assumés par tous les Etats, sous la forme d'un code des relations économiques internationales qui contienne les principes et les normes appelés à régir les relations économiques entre les Etats, leurs droits et leurs obligations concernant les différents domaines de la coopération internationale – commerce, matières premières, énergie, transports, technologie, industrie, agriculture, opérations financières et crédit – et établisse les mécanismes permettant de traduire dans les faits les engagements assumés.

52. Le nouvel ordre économique présuppose de garantir l'accès large et sans entraves des pays en développement aux technologies avancées, à toutes les conquêtes de la science et de la civilisation modernes. Il présuppose aussi d'accorder aux pays en développement l'assistance technique requise et de les aider effectivement à former des cadres qualifiés. Le racolage pratiqué à l'égard des ouvriers qualifiés et des spécialistes de ces pays empêche les peuples respectifs de résoudre les problèmes pressants de leur développement. Il est temps de mettre un terme à ces pratiques. Mieux encore, il serait conforme à l'esprit du nouvel ordre économique international d'assurer le retour dans leur pays d'origine des spécialistes attirés par différentes méthodes dans les pays avancés.

53. Nous pensons que l'un des cadres propices pour organiser des négociations sur tous ces problèmes pourrait être constitué par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui tiendra ses assises en 1979. Cette conférence devrait déboucher sur des mesures susceptibles de garantir l'accès des pays en développement aux acquis de la science et de la

technique, à l'assistance technique et à la formation de cadres dans tous les domaines, et de promouvoir et stimuler la recherche scientifique dans les pays les moins avancés.

54. Les pays en développement ont un rôle important — on pourrait dire primordial — dans les efforts visant à assurer le triomphe du nouvel ordre économique international. Le but essentiel de ce nouvel ordre est de faire en sorte que chaque peuple vive de son propre travail et que, dans leurs rapports réciproques, les peuples puissent échanger leurs propres produits sur des bases équitables. Il s'agit là d'un objectif parfaitement légitime. La capacité des pays en développement d'agir efficacement à cette fin puise sa force dans leur unité et leur solidarité. Or, il est notoire que de fortes pressions sont exercées sur ces pays, précisément pour en briser l'unité et la solidarité. Nous avons la conviction qu'ils trouvent les ressources et les moyens de faire échec à ces pressions.

55. La marche en avant de l'humanité exige que le processus d'instauration du nouvel ordre économique international soit organiquement lié à celui du désarmement.

56. A notre avis, le désarmement — et, en premier lieu, le désarmement nucléaire — constitue un problème essentiel de l'époque contemporaine. Nous devons tous comprendre que le moment crucial où il nous faut agir est arrivé. Le développement de chaque peuple, la vie et l'avenir pacifique de l'humanité dépendent, à n'en point douter, de l'arrêt de la course aux armements et de la réalisation du désarmement. Ces vérités simples doivent être bien saisies par chaque habitant de notre planète, par tous les peuples. Etant donné la capacité destructrice de l'armement moderne, une sécurité authentique ne peut être recherchée que dans le désarmement. On ne saurait concevoir une paix durable aussi longtemps que se poursuit la course aux armements qui a pris des proportions extrêmement inquiétantes. Au fond, pourquoi cette course aux armements ? Pour réaliser des équilibres hypothétiques entre les niveaux d'armement des différents pays ? Nous ne souhaitons pas, je tiens à le dire bien clairement, que des avantages unilatéraux soient obtenus sur le plan militaire par un Etat ou un groupe d'Etats. Mais, je le dis tout aussi clairement, nous ne voyons guère comment on pourrait envisager de réaliser un équilibre fondé sur la spirale toujours ascendante de la course aux armements. Nous estimons que, jusqu'à ce qu'on soit parvenu au désarmement complet, les mesures de sécurité réciproques doivent être prises à des niveaux toujours plus bas des forces armées et des armements. Ce n'est pas en inventant de nouvelles armes — quelles que soient les explications fournies — que l'on peut convaincre le monde que l'on souhaite la paix, mais en faisant cesser la course aux armements. C'est ainsi seulement que les peuples auront la preuve matérielle de la bonne foi de l'engagement déclaré des Etats en faveur du désarmement et que le danger de guerre pourra diminuer.

57. Les effets profondément nuisibles de la course aux armements sont décrits, d'une manière scientifique et éloquente, dans le rapport intitulé *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*³, rédigé sur une initiative roumaine et mis à jour cette année par un groupe d'experts [A/32/88 et Corr.1 et Add.1].

58. Nous croyons que l'Assemblée générale doit assurer la plus large diffusion à ce rapport en vue d'informer les gouvernements et l'opinion publique internationale, ce qui contribuerait, nous en sommes persuadés, à faire mieux comprendre l'impératif du désarmement.

59. Certes, les problèmes du désarmement sont très complexes. Mais c'est précisément cette complexité qui, au lieu d'être sans cesse invoquée et considérée comme un obstacle pour s'attaquer de front aux problèmes, doit nous inciter à manifester la volonté politique de les aborder avec courage et avec la décision de parvenir à des mesures concrètes de désarmement.

60. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle accru dans ce domaine, et comme le désarmement intéresse de façon vitale tous les Etats, ceux-ci doivent avoir le droit et la possibilité d'exprimer leur opinion lors du débat et de la négociation de toutes les mesures relatives au désarmement. La Roumanie attache, de ce fait, une grande importance à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui, en mai et juin 1978, sera consacrée aux problèmes du désarmement. En tant que membre du Comité préparatoire, mon pays entend oeuvrer de son mieux à la création de prémisses favorables, afin que cette session puisse donner une forte impulsion aux efforts déployés par les peuples en vue de réaliser le désarmement. Il faut que la session soit mise à profit pour que la volonté politique des gouvernements s'y manifeste et pour que des progrès réels soient faits sur la voie du désarmement.

61. Le désarmement est devenu une composante fondamentale de la sécurité européenne. Malheureusement, force nous est d'affirmer qu'une contradiction toujours plus marquée se manifeste en Europe, d'une part, entre les pas positifs faits jusqu'à présent en direction de la détente — élargissement des contacts politiques, développement des échanges économiques, technico-scientifiques, culturels et artistiques — et, d'autre part, la poursuite, voire l'intensification de la course aux armements. Il existe en Europe une grande concentration de troupes et d'armements. Quatre ans après avoir démarré, les négociations de Vienne n'ont pas dépassé le stade de "l'échange d'informations". La volonté politique de parvenir à des mesures de désarmement et de dégagement militaire en Europe ne se fait pas encore sentir.

62. La pierre angulaire du système de sécurité européenne, préfiguré par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, réside dans le respect rigoureux des principes du droit international et dans l'élimination de la politique de force et de menace de recours à la force dans les rapports entre les Etats. En vue de liquider complètement cette politique, la nécessité se fait sentir de conclure un pacte général européen qui contienne l'engagement des Etats participants à cette Conférence de renoncer à l'emploi de la force et de la menace de recours à la force, ainsi que l'engagement des Etats dotés d'armes nucléaires de ne jamais utiliser, sous quelque forme que ce soit, ces armes contre d'autres Etats ou groupes d'Etats. La création de zones de paix dénucléarisées, y compris dans les Balkans, constituerait également une précieuse contribution à la cause de la sécurité en Europe. Il est du devoir de tous les Etats signataires de l'Acte final de travailler pour sa mise en

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.IX.16.

oeuvre, comme un tout unitaire, dans les meilleurs délais. Nous formons l'espoir et, en tout cas, nous ferons de notre mieux pour que la réunion qui commencera bientôt à Belgrade puisse donner une forte impulsion aux efforts déployés dans cette direction et ouvrir de larges perspectives au développement sans entraves de la collaboration économique, technico-scientifique, culturelle, ainsi que dans d'autres domaines d'intérêt humanitaire entre les peuples européens. Dans cet ordre d'idées, la Roumanie appuie les propositions de l'Union soviétique concernant l'organisation de réunions européennes dans la sphère des transports, de l'énergie, de la protection de l'environnement, ainsi que d'autres secteurs d'intérêt réciproque⁴.

63. Pénétrés d'un profond esprit de responsabilité envers les destinées de la paix et de la sécurité internationales, la Roumanie et son président, M. Ceausescu, sont les fermes partisans de l'exclusion totale de la force dans les relations entre tous les Etats, de la solution de tous les litiges et conflits interétatiques par la voie pacifique, et apportent une contribution active à la réalisation de ces objectifs. C'est de ces mêmes commandements que s'est inspirée l'activité déployée, de concert avec les autres Etats, par la Roumanie au Conseil de sécurité dans l'exercice de son mandat de membre non permanent.

64. Persuadée que la force, loin d'avoir jamais réglé de façon durable les problèmes internationaux, en a au contraire compliqué la solution, la Roumanie agit au mieux de ses possibilités pour l'intensification des efforts dirigés vers la solution du conflit du Moyen-Orient sur la base du retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés à l'issue de la guerre de 1967, de la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit de se constituer en un Etat arabe palestinien, et de la garantie de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats de la région. Nous sommes en faveur de la convocation, le plus tôt possible, de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, avec la participation de tous les Etats intéressés, y compris de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que représentant unique du peuple palestinien. Ainsi que nous l'avons déjà souligné en d'autres circonstances, l'ONU doit avoir un rôle encore plus actif que jusqu'à présent dans la solution politique des problèmes de cette partie du monde, de même que le Secrétaire général de notre organisation est appelé à être présent dans toutes les actions entreprises pour parvenir à la paix au Moyen-Orient.

65. La solution du problème chypriote, sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté de Chypre, de la garantie d'une cohabitation pacifique des deux communautés chypriotes, aurait une grande importance pour le renforcement de la Conférence et l'essor de la coopération pacifique dans les Balkans, en Europe et dans le monde.

66. En Corée, les initiatives et les propositions constructives de la République populaire démocratique de Corée visant à atténuer la tension et à éliminer la confrontation entre le nord et le sud, à favoriser la reprise des contacts et l'amélioration des rapports entre les deux parties du pays,

offrent des fondements solides pour l'accomplissement des aspirations vitales du peuple coréen à la réunification pacifique, indépendante et démocratique du pays.

67. En Afrique, les états de tension entre certains pays doivent être aplanis à la table des négociations en oeuvrant pour le renforcement de l'unité et de la collaboration des pays africains en vue de leur développement économique et social indépendant.

68. Fidèle aux idéaux qui ont animé la longue lutte menée par le peuple roumain pour la liberté et le progrès social, la Roumanie a appuyé et appuie avec vigueur le combat de tous les peuples qui se trouvent encore sous la domination coloniale et raciale, contre cet anachronisme incompatible avec la morale et les principes proclamés de nos jours par tous les peuples du monde. Mon pays milite pour l'abolition de toutes les formes de domination étrangère sur d'autres peuples.

69. Nous sommes aux côtés de tous les peuples opprimés et nous estimons accomplir un devoir moral en accordant tout notre soutien politique, diplomatique et matériel aux mouvements de libération nationale de la Namibie et du Zimbabwe, à la lutte menée par les peuples d'Afrique du Sud contre la politique raciste et d'*apartheid*, ainsi qu'aux Etats africains indépendants qui ont eu à souffrir du fait des actions agressives des régimes racistes.

70. Nous considérons que, dans les conditions internationales actuelles, il est nécessaire d'entreprendre des actions plus fermes au sein de l'ONU et, en général, à l'échelon international, afin de favoriser la libération, dans les plus brefs délais, des peuples de l'Afrique australe et d'en finir complètement avec toute violation de la liberté et des droits nationaux des peuples africains, avec n'importe quelle forme de domination et d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures des autres peuples.

71. Voilà autant de problèmes particulièrement complexes qui préoccupent l'humanité contemporaine. Ils peuvent être résolus par la participation active, sur un pied d'égalité, de tous les Etats dans le cadre de relations démocratiques nouvelles. Cette réalité détermine le renforcement du rôle des organisations internationales à vocation universelle, et plus particulièrement de l'Organisation des Nations Unies. Se référant à cet aspect, le président Ceausescu a souligné que :

“... de grandes responsabilités dans la réalisation d'une telle coopération démocratique entre les Etats incombent à l'Organisation des Nations Unies qui offre le cadre organisationnel le plus adéquat pour le débat des problèmes avec la participation effective de tous les Etats. La Roumanie accorde son appui à l'Organisation des Nations Unies et, au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, elle apporte sa contribution à la découverte de solutions permettant à celle-ci de mieux répondre, par sa structure et sa charte, aux grands changements qui se sont produits et se produisent dans le monde, aux aspirations et aux attentes de tous les peuples.”

72. L'activité déployée jusqu'à ce jour par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermis-

⁴ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, soixante et unième session, Supplément n° 8, par. 72.

sement du rôle de l'Organisation nous semble positive. Nous voyons dans la liste de propositions annexée au rapport établi cette année par le Comité [A/32/33, annexe II] une base utile pour continuer le dialogue et identifier des mesures et des actions de nature à favoriser le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la vie internationale. Nous sommes convaincus que, grâce aux efforts conjugués des Etats Membres, le Comité spécial pourra, lors de ses prochaines réunions, aboutir à des mesures et actions de ce genre, remplissant ainsi le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. L'Organisation des Nations Unies pourra devenir, de la sorte, un instrument de collaboration à la disposition des Etats et se révéler capable de jouer un rôle actif dans la mise sur pied du nouvel ordre économique international, la réalisation du désarmement, le rejet de toute violation des principes du droit international, la solution démocratique de tous les problèmes internationaux et l'ample développement de la collaboration entre nations.

73. Comme en chaque début d'automne, l'attention des peuples se porte sur ce forum où l'on discute les thèmes les plus brûlants de la paix et de la collaboration internationale.

74. Comme en chaque début d'automne, les espoirs renaissent. Et notre devoir est de justifier ces espoirs, de répondre positivement aux attentes, de démontrer, par des efforts redoublés, que l'humanité est entrée dans une nouvelle ère de sa civilisation, que les hommes et les peuples sont capables de résoudre les problèmes les plus compliqués et que le spectre terrifiant de la guerre s'éloigne de nous.

75. Les objectifs que nous nous proposons sont réalisables; ils relèvent du domaine du possible. Mais, pour les atteindre, il est besoin de volonté politique, d'énergie, de persévérance et d'une vision dynamique et pénétrante de l'avenir.

76. Les travaux de cette session de l'Assemblée générale doivent s'inscrire dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies comme une contribution de premier ordre à l'accomplissement de la mission historique de ce forum.

77. Tels sont le désir et la volonté de la délégation roumaine, et c'est vers ce but que tendront toutes ses activités.

78. M. FAHMY (Egypte) [interprétation de l'arabe] : Monsieur le Président, je suis très heureux, au début de cette allocution, de vous adresser mes félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, dont l'importance ne saurait être minimisée dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Manifestement, votre élection est le témoignage de l'estime générale que nous avons pour votre efficacité et votre expérience remarquables. C'est également un hommage rendu à votre pays, qui est un pays ami, et à son grand chef, le président Tito, dont la lutte et les succès représentent un chapitre brillant de l'histoire de l'humanité.

79. Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, des efforts considérables qu'il déploie dans son souci de

rehausser le prestige de l'Organisation et de lui assurer un rôle actif et efficace au service de la paix, du développement et de la coopération positive entre les peuples. Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

“Le danger c'est que l'Organisation des Nations Unies adopte une attitude de suffisance, qu'elle s'installe dans la routine, qu'elle soit fermée aux idées nouvelles ou étrangère aux problèmes contemporains.” [voir A/32/1, sect. XII.]

80. C'est avec plaisir et fierté que nous souhaitons la bienvenue à la République de Djibouti et à la République socialiste du Viet Nam en tant que Membres de la famille des Nations Unies; leur admission à l'Organisation couronne la lutte de ces deux peuples amis pour leur indépendance nationale, pour la liberté et pour l'autodétermination. Nul ne doute ici de la contribution active et tangible de ces deux pays lorsqu'il s'agira de rehausser le rôle de l'Organisation et de lui permettre de s'acquitter des devoirs qui lui incombent.

81. L'indépendance de ces deux peuples est un signe manifeste, et un rappel pour nous tous ici, du triomphe inéluctable de la volonté des peuples qui luttent encore pour obtenir leur droit à l'autodétermination et éliminer l'assujettissement et la domination. Je tiens à mentionner ici nommément le peuple arabe de Palestine et les peuples africains frères de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud.

82. Cette assemblée est, pour chacun d'entre nous, l'occasion d'exposer les grandes lignes de la politique étrangère de son pays et le rôle qu'envisage de jouer celui-ci sur la scène internationale, de même que ses vues sur des questions vitales relatives à la sécurité, à la paix et à la prospérité du monde, que ces questions soient d'ordre politique, touchant l'équilibre entre les pays; d'ordre économique, touchant la vie des peuples et leur avenir; ou encore d'ordre social, touchant la dignité de l'être humain individuellement et en groupe et la meilleure manière de sauvegarder un environnement sain et une atmosphère favorable pour le développement de la génération actuelle et en vue d'assurer un avenir plus heureux pour les générations à venir.

83. L'Assemblée sait sans doute que l'Egypte assume, volontairement et par conviction, une responsabilité considérable. C'est une responsabilité qui découle de sa position stratégique unique en tant que lien entre plusieurs continents, en tant que bastion de paix dans une région qui fut et demeure en butte à des complots et à des conspirations, et en tant que flambeau de la civilisation au coeur du monde arabe et à l'extrémité septentrionale du grand continent africain. C'est ainsi que l'Egypte est amenée à défendre les intérêts arabes et africains et se doit de repousser toute agression dirigée contre les peuples arabes, africains ou non aliénés, auxquels nous sommes liés par une unité de principes, de politique et d'intérêts, de même que par une communauté de vues quant au rôle des peuples du tiers monde à l'heure actuelle.

84. Tout ceci exige d'immenses sacrifices de la part du peuple égyptien, qui les consent de bon coeur. Depuis toujours, le peuple égyptien est conscient de l'histoire; il

comprend donc l'unité de la lutte de l'homme contre l'oppression, la domination et l'exploitation. Il comprend qu'en repoussant toute agression dirigée contre un peuple, il défend sa propre existence, ses propres valeurs et sa propre civilisation.

85. Ce rôle d'avant-garde implique nécessairement que l'Égypte doit être jalouse du maintien et de la sauvegarde de son indépendance et s'assurer que rien ne vient troubler cette indépendance; que sa volonté doit toujours rester libre et s'inspirer seulement du droit, de la justice et de la paix. Cette volonté libre doit découler uniquement de la conscience collective de la nation dont elle fait partie et ne doit compter que sur sa propre capacité de donner, sur la solidarité des pays frères en toutes circonstances, et sur la volonté de se tenir aux côtés de l'Égypte, quels que soient les sacrifices que cela comporte.

86. Ce n'est pas par hasard que l'Égypte figure en tête des pionniers du non-alignement. L'Égypte a grandement souffert par la suite de sa résistance aux alliances, aux sphères d'influence et aux tentatives de domination. L'Égypte est devenue le chef de file des mouvements d'indépendance du monde arabe et du continent africain, mouvements qui ont conduit ces peuples sur le chemin de la victoire et de la liberté. Partout, l'Égypte a cherché à guider les peuples épris de liberté.

87. De là vient la préoccupation du président Mohamed Anwar El-Sadat de faire en sorte que la politique de l'Égypte s'inspire de son héritage, de son soi et de ses valeurs comme de son intérêt et des intérêts de ceux qui suivent la même politique fondée sur la paix, la liberté et la fraternité entre toutes les nations et entre tous les peuples. La première condition pour l'établissement d'une volonté indépendante, c'est que les peuples puissent se défendre eux-mêmes et qu'aucune puissance ne jouisse de privilèges particuliers contraires aux principes de l'égalité et de la coopération mutuelle entre les pays, qu'aucune puissance ne puisse imposer sa volonté et son influence à une partie quelconque.

88. La chose est malaisée, car la préservation de l'indépendance et de la liberté comporte de lourdes responsabilités. L'exercice de l'indépendance exige également une grande vigilance et impose un délicat équilibre, car nous vivons à une époque de complexité et d'interdépendance et personne, même s'il le désire, ne peut vivre dans le vide ou dans une tour d'ivoire. Le grand défi auquel nous faisons face aujourd'hui est celui de savoir si nous voulons être repliés sur nous-mêmes et isolés, ou bien ouverts sur l'extérieur et capables de traiter avec tous, sans complexe ni susceptibilité exagérée, les problèmes qui se posent, en tenant compte de la volonté nationale et de l'intérêt national suprême.

89. C'est dans cet esprit que l'Égypte poursuit une politique d'ouverture avec tous les peuples du monde, à l'est et à l'ouest, au nord comme au sud, et qu'elle est résolue à traiter avec tous et à réagir sans fanatisme ni discrimination, à condition que les autres adhèrent, eux aussi, aux principes de la légitimité internationale et soient prêts à traiter avec l'Égypte sur la base du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires internes ou dans les affaires relatives à la souveraineté et à la libre volonté de

notre peuple. La politique égyptienne à cet égard est claire, stable et sans équivoque. L'Égypte adhère aux principes, respecte ses engagements et fonde ses relations internationales sur des objectifs aisément reconnaissables, faciles à comprendre et à prévoir. En un mot, tout pays prêt à respecter ses obligations internationales et à adhérer aux règles de la légitimité peut établir avec l'Égypte de bonnes et saines relations, dans l'intérêt mutuel des deux pays et au bénéfice de la communauté internationale en général.

90. C'est dans le cadre de cette politique que l'Égypte a participé avec le plus grand intérêt au dialogue Nord-Sud qui s'est déroulé à Paris entre décembre 1975 et juin 1977 en vue de discuter les fondements d'un nouvel ordre économique international.

91. L'Égypte, comme d'autres pays en développement, pense que le problème du développement ne peut être résolu dans l'isolement, à l'écart des autres problèmes d'économie internationale. Ces problèmes doivent, par conséquent, être examinés dans leur ensemble et leur solution doit être une solution concertée. Il existe une relation évidente et inévitable entre les problèmes du développement et ceux du commerce et des finances. En outre, l'aide au développement et au commerce international doit être mise au service des objectifs de l'industrialisation et du transfert des techniques avancées aux pays en développement. Il est également impérieux que nous poursuivions le dialogue pour aboutir à un accord sur les mesures nécessaires pour combattre l'inflation internationale, phénomène qui est l'expression d'un malaise grave qui a atteint de façon cruciale les économies des pays en développement alors que ces économies peuvent difficilement supporter des fluctuations ou une augmentation fiévreuse et sans contrôle des dépenses de développement.

92. Nous pensons que les pays en développement peuvent, parmi eux, créer un mouvement vers une plus large coopération économique internationale. A cet égard, je citerai particulièrement les résultats positifs de la première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes, qui s'est déroulée au Caire du 7 au 9 mars 1977, et qui a été, en fait, la première application sérieuse du principe de la coopération économique entre pays en développement.

93. Le continent africain, qui a été si longtemps la victime des conspirations impérialistes et de l'exploitation étrangère, connaît actuellement une dangereuse évolution. Nous devons faire face à cette évolution avec décision et fermeté si nous voulons épargner au continent africain de nouvelles souffrances et de nouveaux conflits. Je voudrais m'arrêter brièvement sur cette évolution.

94. Tout d'abord, l'intervention étrangère, au lieu de disparaître avec le déclin du colonialisme, apparaît de nouveau, bien que dissimulée sous d'autres formes et sous divers prétextes. Le fait demeure que toute intervention étrangère en Afrique reste inacceptable, car elle est contraire aux intérêts des peuples et ne peut qu'engendrer des dissensions et des conflits plus graves et créer de nouvelles zones de tension. L'intervention engendre toujours un climat qui la soutient et la perpétue. Elle risque donc de se transformer en une sorte de tumeur maligne que l'on ne

peut extirper sans difficulté et dont les sérieuses conséquences ne peuvent être supprimées aisément.

95. En second lieu, les régimes racistes de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud, malgré les appels de l'opinion publique mondiale et la condamnation unanime de leur politique et de leurs actions contraires aux droits de l'homme et aux principes reconnus par les nations civilisées, persistent dans leur politique d'agression, d'intimidation et de terrorisme.

96. Ces deux régimes s'entêtent dans leur comportement irresponsable et refusent de reconnaître le droit des peuples à l'autodétermination. Nous sommes tous d'accord, je pense, pour dire que la communauté internationale ne peut se croiser les bras face à cette situation insoutenable dans laquelle un homme vit comme un étranger dans son propre pays, assujéti à ceux qui ont usurpé ses droits. Soyons honnêtes vis-à-vis de nous-même et faisons tout pour assurer l'isolement total du régime raciste illégal de Smith, conformément à la résolution 409 (1977) du Conseil de sécurité, adoptée en mai 1977. Nous devons également assurer la mise en oeuvre de la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité sur la Namibie et mettre un terme à la présence illégale de l'Afrique du Sud dans ce territoire. Nous avons le devoir de faire face fermement au régime agressif qui gouverne l'Afrique du Sud et de mettre fin à ses crimes, dont le dernier a été l'assassinat d'un honnête combattant de la liberté qui a été cruellement et sauvagement torturé.

97. C'est un axiome de l'histoire que les peuples du Moyen-Orient, berceau des civilisations et lieu d'origine de toutes les religions divines, ont vécu depuis des siècles dans la paix, l'harmonie et la fraternité. Il n'y avait aucune place pour la rancune et le fanatisme. La coexistence et l'interaction avaient fertilisé le sol dont sont issues les civilisations et où toutes différences entre les peuples avaient disparu. En fait, le Moyen-Orient a été un creuset de perspective historique. Deux phénomènes fondamentaux ont prévalu : la pluralité, manifestation première de la civilisation de l'homme et de son évolution, et la tolérance, indispensable à l'épanouissement de l'humanité.

98. Cependant, tout à coup, cette situation idéale a été troublée lorsque, de l'extérieur, un coup lui a été porté, appuyé par les ambitions et les conspirations de ceux qui avaient colonisé et exploité les pays et les peuples de la région. Les méthodes et les objectifs des colonisateurs ont coïncidé avec ceux d'un mouvement raciste venu de l'extérieur. Ces deux courants avaient une même tendance : attaquer la population afin d'usurper ses droits, menacer son existence même et lui imposer un exil forcé. Cette agression a dû s'étendre à d'autres pays de la région au point que les populations se sont senties menacées dans leurs territoires, leurs valeurs, leurs biens et leur civilisation.

99. C'est ce qui s'est passé autrefois. C'est ce qui se passe aujourd'hui et c'est ce que certains pensent qui se passera dans l'avenir, au mépris des leçons de l'histoire. Une situation unique a été imposée au Moyen-Orient : rien moins que la poursuite d'un état de guerre qui dure depuis plus de 30 ans. On peut comparer cette situation à un volcan qui entre en éruption à intervalles réguliers, avec toutes les souffrances humaines et les dangers que cela comporte et la misère qui en résulte pour les populations. A cet égard, cet état de guerre est pire que toutes les guerres

qui ont eu lieu dans certaines parties du monde mais qui ont ensuite pris fin. Un état de guerre tel que celui qui existe au Moyen-Orient crée un climat matériel et psychologique qui va à l'encontre de la stabilité et constitue un obstacle au progrès et à la prospérité : tout est à la merci de l'inconnu. La situation qui existe au Moyen-Orient continue à saper ses propres ressources matérielles et humaines et il en résulte un regrettable gaspillage d'énergie et de possibilités. En conséquence, et à la suite de la situation créée par l'alliance impie du sionisme et de l'impérialisme, une atmosphère malsaine règne au Moyen-Orient où les espoirs sont réduits à néant et où la peur et l'amertume s'intensifient. De plus, la situation dans la région est aggravée par les agressions incessantes de l'entité sioniste étrangère dont l'appétit d'agression s'accroît avec chaque droit qu'il usurpe et chaque territoire qu'il occupe.

100. Telle est la véritable situation au Moyen-Orient et telle est la racine de tous les troubles, passés, présents et à venir dans la région. Il est donc inévitable que, si la situation ne change pas, une explosion se produise, et cette explosion fera paraître minimes les conflits antérieurs et personne dans le monde ne sera à l'abri de ses conséquences matérielles et spirituelles dévastatrices.

101. Il est clair que la nation arabe a des possibilités qui peuvent être mobilisées et déployées dans tout conflit qui lui sera imposé, malgré l'effort bien connu des Arabes pour remplacer le conflit et l'état de "ni paix ni guerre" au Moyen-Orient par une paix fondée sur la justice.

102. Personne ne doit douter que les pays arabes se lèveront comme un seul homme pour repousser toute agression, d'où qu'elle vienne. Ce n'est qu'une question de temps.

103. Nous sommes en droit de nous demander si une telle situation peut continuer, jusqu'à quand, et s'il est possible d'admettre que nous sommes incapables d'y faire face. Nous pouvons aussi nous demander qui est responsable de toutes les tensions, de toutes les violences et de toutes les souffrances. Est-ce que la responsabilité incombe à la partie qui a vécu en paix avec ses voisins depuis l'aube de l'histoire, ou bien à la partie qui a fait de l'agression une philosophie et de l'occupation une revendication nationale fondée sur des droits historiques, la partie qui lie le racisme à une croyance divine ? Si l'on jette un coup d'oeil sur les événements du Moyen-Orient depuis 1947, et même avant, on peut se rendre compte qu'une des parties est résolue à lancer un lourd rideau de fumée de duplicité et de propagande creuse, s'imaginant ainsi qu'elle a réussi à berner le monde. Se fondant sur cette fausse croyance, elle proclame que ses agressions sont en fait de la légitime défense, que son expansionnisme est motivé par le besoin d'assurer son existence, et que l'occupation et la dispersion de tout un peuple sont essentiels à la coexistence des peuples et des nations.

104. Nous sommes en droit de nous demander si l'agresseur n'a rien appris des leçons de l'histoire et de l'expérience d'autres pays qui ont été soumis à de semblables tourmentes. Comment l'agresseur peut-il donner un semblant de cohérence à ses prétentions contradictoires, par exemple à sa prétention de désirer vivre en paix avec ses voisins et sa poursuite de l'occupation et de l'expansion ?

Est-il admissible de proclamer que nous devrions accepter "son droit de vivre en paix", alors qu'il occupe notre territoire et refuse, d'une manière sans précédent dans l'histoire, de reconnaître les droits d'un peuple tout entier ? Quel genre de coexistence peut être fondé sur l'occupation et la domination ? Devons-nous reconnaître ceux qui n'acceptent même pas les principes fondamentaux du droit et les droits de l'homme ?

105. Les dirigeants d'Israël ne cessent de parler de paix, mais leurs desseins ne sont pas sincères. Ils prétendent rechercher la coexistence et que la transition de l'état de guerre à des relations normales peut se faire du jour au lendemain. Même dans ce vain exercice de propagande, ils n'offrent pas la paix; en fait, ils proposent l'établissement de relations anormales dans des conditions d'occupation, d'expansion et de violation des droits. Cette attitude est une insulte à notre intelligence et à notre faculté de faire une distinction entre ce qui est bien et ce qui est mal. Si les dirigeants d'Israël étaient sincères dans leurs appels, ceux qui rendent hommage à la paix du bout des lèvres ne se seraient pas permis de dire, comme ils le font tous les jours, qu'ils veulent continuer à annexer des territoires et à méconnaître l'existence d'un peuple qui est, et a toujours été, propriétaire de la terre et y a établi ses droits.

106. Si Israël veut vraiment la paix, je défie son ministre des affaires étrangères de venir ici, devant vous, représentants des peuples et des nations du monde, déclarer qu'Israël est prêt à se retirer complètement des territoires arabes occupés et à reconnaître le droit du peuple de Palestine à établir un Etat indépendant sur la terre qu'il a cultivée et sur laquelle il a fondé sa civilisation depuis des milliers d'années.

107. On se rappellera la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1947, qui traite du partage de la Palestine et prévoit la création de deux Etats indépendants en Palestine, un Etat arabe et un Etat juif, deux mois après l'évacuation des forces armées de la Puissance mandataire, au plus tard le 1^{er} octobre 1948.

108. Trente années se sont écoulées depuis l'adoption de cette résolution sur laquelle les dirigeants et les philosophes d'Israël fondent la "légitimité" de leur Etat et sa constitution. Dans ces conditions, comment peut-on accepter qu'une partie de la résolution soit mise en oeuvre et que l'autre partie soit totalement ignorée ?

109. Etant donné l'existence de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comment Israël peut-il refuser à un peuple le droit d'établir son propre Etat indépendant, comme tout peuple et toute nation en a le droit ? Chaque année, depuis 1947, l'Assemblée générale a reconnu le droit de ce peuple à son territoire, à son identité nationale et à l'indépendance. Ce peuple n'a-t-il pas droit à l'autodétermination, à l'indépendance et au rapatriement ? De quel droit Israël refuse-t-il au peuple palestinien le droit à son propre Etat, sur la terre de Palestine ?

110. Israël aura beau atermoyer et continuer l'oppression, il ne pourra pas empêcher l'établissement en Palestine d'un Etat palestinien indépendant, dans lequel le peuple palestinien pourra exercer sa souveraineté sans restrictions et

continuera d'apporter une grande contribution à la civilisation, de travailler pour un rapprochement entre les nations et de servir de lien entre les civilisations, favorisant ainsi la tolérance et la fraternité entre tous.

111. Plus flagrant encore que le déni aux Palestiniens de leur droit de créer un Etat indépendant, il y a l'insistance que les dirigeants d'Israël mettent à leur imposer leur tutelle et leur volonté. Ces dirigeants ont rejeté une décision prise par les Palestiniens en vue de choisir les représentants qui parleraient en leur nom, veilleraient sur leurs intérêts et exprimeraient leurs aspirations. Pareille situation est sans précédent dans l'histoire parce qu'elle signifie qu'Israël, non content d'occuper le territoire du peuple de Palestine, revendique maintenant le droit de commander son esprit et sa conscience collective. Israël s'imagine qu'il peut choisir ceux qui représenteraient les Palestiniens et défendraient leurs intérêts, qu'il peut ignorer les représentants librement élus qui ont été chargés de mener la lutte nationale.

112. Par ce comportement étrange, Israël revendique un droit que jamais aucun pays n'a réclamé jusqu'ici, si fortes que soient sa puissance ou sa domination. Si nous appliquons la même logique à Israël, nous pourrions dire que nous ne reconnaissons pas le Gouvernement israélien comme le représentant de ce peuple et insistons pour que l'on choisisse d'autres représentants. En fait, nous serions davantage fondés à le faire, car les dirigeants d'Israël qui parlent aujourd'hui en son nom ont un passé assez douteux pour faire porter à toute la société la faute d'avoir renoncé à toutes les valeurs humaines et suivi des thèses qui violent les droits de l'homme les plus évidents. Et nous aurions encore plus de raisons de nous opposer à la représentation actuelle d'Israël en arguant de ses agissements d'agresseur, de terroriste et de raciste.

113. A qui s'oppose Israël ? A l'Organisation de libération de la Palestine, dont le Conseil national a annoncé le 20 mars 1977 qu'il continuerait la lutte politique pour atteindre les objectifs du peuple palestinien, et qui a exprimé le désir de participer à toutes les conférences, à tous les forums et à toutes les négociations internationales qui s'occupent de la cause palestinienne et de la lutte entre Arabes et Sionistes pour les droits nationaux reconnus depuis 1974 par cette assemblée ? N'est-ce pas l'Organisation de libération de la Palestine qui a souligné qu'il fallait établir des relations avec les forces juives démocratiques et progressistes à l'intérieur et en dehors des territoires occupés ?

114. Avec qui Israël veut-il traiter, en admettant que nous lui permettions de choisir ses adversaires ? Est-ce avec des éléments marginaux qui n'ont aucune autorité ?

115. J'aimerais dire ce qui suit à Israël et à ses dirigeants. Tout cela ne servira de rien. Vous n'avez pas réussi à nous faire croire que le peuple palestinien n'existe pas et vous n'avez pas non plus réussi à nous cacher que vous vouliez le faire croire au monde. Ainsi, vous ne pourrez nier qu'il existe des représentants légitimes du peuple palestinien, librement acceptés par lui, puisqu'il a dit et redit, chaque fois qu'il a dû les choisir, qu'il avait confiance en eux. La nation arabe a confirmé ce choix et ce vote, à l'échelon le plus haut, et leur a donné un appui unanime à la conférence arabe au sommet tenue à Rabat du 26 au 29 octobre 1974.

La décision des Arabes est définitive, et l'Assemblée l'a réaffirmée quand elle a adopté à sa vingt-neuvième session les résolutions historiques par lesquelles elle invitait l'Organisation de libération de la Palestine à participer aux délibérations de l'Assemblée générale sur la question de Palestine [résolution 3210 (XXX)], appuyait les droits nationaux légitimes du peuple palestinien [résolution 3236 (XXIX)] et donnait à l'Organisation de libération de la Palestine le statut d'observateur [résolution 3237 (XXIX)].

116. L'agression d'Israël ne s'est pas limitée au territoire du peuple palestinien. Israël essaie maintenant d'envenimer la situation au Liban méridional, dont elle fait un prétexte pour intervenir dans les affaires de cet Etat frère qui depuis si longtemps pâtit des ambitions et de l'ingérence étrangère. Je voudrais, du haut de cette tribune, avertir Israël que s'il exploite la situation dans cette région, ce sera à ses risques et périls, sans compter le tort grave qu'il fera ainsi à la recherche de la paix.

117. Quand nous disons qu'en tolérant l'agression et l'extrémisme nous ne faisons qu'aggraver l'agression, nous savons de quoi nous parlons, nous ne parlons pas dans le vide; nous n'avancions pas des hypothèses théoriques sans preuve; nous parlons d'une situation contemporaine que nous sommes en train de vivre et d'où procède notre perception des événements qui se déroulent. Qu'il me suffise de mentionner les mesures prises par les Israéliens pour modifier la composition démographique et le statut juridique des territoires occupés en dépit de la volonté expresse et de la décision unanime de l'Assemblée générale. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails de ces mesures ni d'en indiquer l'ampleur; les membres de l'Assemblée ne les connaissent que trop et, soit individuellement, soit collectivement, ont dit ce qu'ils en pensaient. Toutefois, je voudrais souligner brièvement le sens de ces mesures et les graves conséquences qu'elles pourraient avoir si elles prenaient effet.

118. Comme les membres de l'Assemblée le savent, ces mesures d'Israël ont trois buts.

119. En premier lieu, on cherche à légaliser les colonies israéliennes de peuplement installées sur la rive occidentale. Le 26 juillet 1977, le Cabinet israélien a pris une décision donnant caractère légal à trois nouvelles colonies créées sur la rive occidentale, à savoir Hal Odmim, près de Jéricho, Ofra près de Ramallah, et Elon Souria sur la route de Naplouse.

120. En second lieu, on cherche à imposer les règlements israéliens à la population arabe des territoires occupés depuis le 5 juin 1967 sous prétexte de garantir l'égalité entre la population arabe et les citoyens d'Israël. C'est bien entendu un prétexte fallacieux, car chacun sait qu'Israël traite un Arabe comme quelqu'un qui n'a droit ni à la vie, ni au travail, ni au choix de son destin. Cette mesure montre bien que la politique d'Israël, en fait, se fonde sur l'annexion et l'expansion territoriale. Rien ne le prouve mieux que la déclaration d'un porte-parole officiel du Gouvernement israélien qui, alors qu'on critiquait cette décision, a répondu :

"On ne peut pas annexer à Israël un territoire qui appartient au peuple israélien puisque ce territoire était le

sien à l'origine. On ne peut pas annexer son propre territoire."

A-t-on besoin d'autres preuves des intentions expansionnistes d'Israël ?

121. En troisième lieu, il y a la création de nouvelles colonies juives de peuplement sur la rive occidentale. Le 17 août 1977, une source israélienne officielle déclarait qu'il avait été décidé de créer trois nouvelles colonies sur la rive occidentale. Cela signifie que les colonies établies par Israël dans les territoires occupés depuis juin 1967 sont maintenant au nombre de 85, réparties comme suit : 37 colonies sur la rive occidentale; 25 colonies sur les hauteurs du Golan; 18 colonies dans la péninsule du Sinaï et 5 colonies dans le secteur de Gaza. Le fait que l'Assemblée ait condamné à plusieurs reprises Israël pour avoir pris de telles mesures ne l'a pas empêché de s'opiniâtrer dans cette étrange politique. L'Assemblée, véritable représentant de l'unanimité internationale, a déclaré ces mesures nulles et non avenues et sans validité en droit, à l'heure actuelle ou à l'avenir. Je rappelle notamment la résolution relative à la ville de Jérusalem, adoptée en juillet 1967 [résolution 2253 (ES-V)], et la résolution 31/106A, adoptée en 1976, par laquelle l'Assemblée déplorait vivement les diverses pratiques israéliennes de ce genre, et en particulier la constitution de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés et les transferts de population. L'Assemblée réaffirmait également dans ces résolutions que toutes les mesures prises par Israël pour modifier la composition démographique, le caractère géographique et les structures institutionnelles des territoires occupés étaient nulles et non avenues.

122. Ces deux résolutions de l'Assemblée générale et la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 11 novembre 1976⁵ montrent bien que la communauté internationale condamne ces mesures, estime qu'elles n'ont aucune validité en droit et réaffirme que la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, est applicable aux territoires arabes occupés.

123. Les dernières mesures prises par Israël donnent à tous les pays sans exception l'occasion de déclarer qu'ils rejettent ces mesures et les arguments invoqués pour les défendre. Je songe en particulier à la ferme déclaration du président Omar Bongo, président de la présente session de l'Organisation de l'unité africaine, aux déclarations officielles des gouvernements des pays d'Asie et d'Europe et des pays de l'Amérique du Nord et du Sud, et aux discours faits ici par les ministres des affaires étrangères qui ont déjà pris part à ce débat général.

124. Le moment choisi par le Premier Ministre d'Israël pour annoncer ces nouvelles mesures était assez étrange et vaut d'être examiné. M. Begin a choisi d'annoncer ces mesures à son retour des Etats-Unis, bien conscient de la publicité dont elles feraient l'objet, dans le but de se faire passer, à faux, pour un saint et un messager de la paix.

125. Pour toutes ces raisons, l'Egypte a demandé que cette grave situation soit examinée, afin que de nouvelles mesures

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Résolutions et décisions du Conseil de sécurité, 1976, p. 5.

collectives soient prises pour détourner Israël de ces pratiques, qui ont été condamnées par la communauté mondiale. C'est pourquoi, au nom de l'Égypte, je voudrais présenter à l'Assemblée générale un projet de résolution, dont le texte sera distribué aujourd'hui⁶.

126. Nous, Arabes, recherchons la paix. Nous recherchons la paix dans la perspective de notre rôle historique. Nous ne recherchons pas l'agression ni ne faisons de revendications illégitimes. Nous cherchons à assurer le rapprochement entre les peuples et nous nous rendons compte que le vrai défi qu'il nous faut relever, c'est celui du progrès et de la prospérité, qui, essentiellement, réside dans la nécessité de surmonter les problèmes économiques fondamentaux. Nous essayons de le faire tout en préservant notre indépendance nationale et notre volonté libre, ayant présente à l'esprit la nécessité de maintenir un délicat équilibre entre l'interdépendance, d'une part, et la préservation de la culture, de l'héritage et des valeurs de notre peuple, de l'autre.

127. Nous croyons fermement que la région du Moyen-Orient doit demeurer une région de paix et de coexistence dans laquelle chacun puisse jouir de sa liberté, de son droit à la vie et du progrès, à l'abri de la crainte et de l'oppression.

128. Nous sommes prêts également à assumer la responsabilité qui est la nôtre en vertu de la Charte de maintenir la paix mondiale et de contribuer au bien-être du monde, car nous estimons que la communauté internationale est une famille où doivent régner la coopération, l'entente et la coexistence. Le Tout Puissant a dit dans le Coran : "Je vous ai créés comme une seule nation et vous ai divisés en tribus et en clans afin que vous puissiez mieux vous connaître les uns les autres . . .".

129. C'est dans ce contexte spirituel et civilisé que le Président Mohamed Anwar El-Sadat a présenté son initiative de paix le 16 octobre 1973 — lorsque l'Égypte et le monde arabe se trouvaient au faite de leur victoire — pour une paix juste et durable dans la région. C'est aussi dans ce contexte que la nation arabe a maintenu son engagement de paix, malgré les réactions contraires et négatives de l'autre partie. Cela prouve simplement que cette partie, soit n'est pas prête, soit n'est pas désireuse de relever le défi de la paix.

130. L'Assemblée se rappellera également que l'Égypte, le 5 juin 1975, a rouvert le canal de Suez à la navigation internationale afin de faciliter les efforts et d'ouvrir la voie à la paix, bien qu'Israël se soit efforcé d'entraver les efforts de recherche de la paix et d'en empêcher la réalisation.

131. L'Égypte est convaincue que la réalisation de la paix n'est pas seulement un devoir, mais que c'est aussi une nécessité. La paix est possible si Israël se décide, en dernière analyse, à accepter le défi et tout ce que cela implique quant à sa responsabilité et aux conditions d'une méthode d'approche constructive. Les éléments de la paix sont les suivants : premièrement, le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967; deuxièmement, la création d'un Etat palestinien indépendant sur le territoire de la Palestine, le droit de retour du peuple palestinien ainsi que son droit à l'autodétermination;

troisièmement, le droit de tous les Etats de la région de vivre en paix; quatrièmement, l'établissement des garanties nécessaires pour que tous les peuples de la région puissent vivre dans la sécurité sur leurs propres terres et puissent jouir de leurs propres biens. Nous ne nous opposons à aucune garantie collective ou bilatérale, y compris des garanties fournies par les Etats-Unis à Israël, à condition que celles-ci ne constituent pas une menace à la sécurité nationale arabe.

132. D'autre part, nous sommes prêts à examiner toutes les formes de garanties, que ce soit des garanties concernant des zones tampons, des zones démilitarisées, la présence de forces des Nations Unies, la réduction des forces ou des armements dans les régions frontalières, ou même l'utilisation de systèmes modernes de détection rapide de tout nouvel élément pouvant mettre la paix et la sécurité en péril. Les garanties pourraient également inclure des engagements politiques fournis par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

133. Cinquièmement, et cela est lié au problème d'ensemble des garanties, je voudrais souligner qu'une paix réelle ne peut être assurée s'il n'y a pas d'accord sur les points suivants.

134. Le premier point a trait à la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Nous pensons qu'une menace nucléaire, quelle qu'en soit la source, mettrait en danger les perspectives de paix au Moyen-Orient et ferait de la paix un mot vide de sens. Comment pourrions-nous jamais nous sentir assurés si nous savons qu'Israël, en coopération et en collaboration avec le régime raciste sud-africain, est décidé à devenir une puissance nucléaire ? Cela n'est certes pas la manifestation d'un désir de paix, mais ne fait que souligner les intentions agressives continues d'Israël, fondées sur la fausse prémisse de la supériorité militaire.

135. Voici ce que je voudrais solennellement déclarer du haut de cette tribune : si Israël arrive à obtenir des armes nucléaires, on ne saurait attendre de nous que nous restions les bras croisés devant cette évolution, et on aurait alors une grave situation, militairement, politiquement et moralement. Dans le cadre d'un accord de paix, nous insistons donc pour qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, car il est inconcevable qu'Israël soit le seul Etat du Moyen-Orient à ne pas adhérer à ce traité et à ne pas en être partie. L'Égypte, pour sa part, a déjà signé ce traité et est prête à y adhérer.

136. Le deuxième point concerne la nécessité de régler les armements classiques — dans le cas d'une paix juste et durable — car la course dans ce domaine accroîtrait probablement la tension, faisant ainsi augmenter les risques de voir la situation exploser un jour.

137. Le troisième point est que la présente politique d'immigration d'Israël ne saurait en aucun cas continuer. Nous estimons que la poursuite de cette politique de porte ouverte sans limite à l'immigration en provenance de toutes les parties du monde ne pourrait que déclencher une nouvelle agression et entraîner l'expansion aux dépens des pays arabes.

138. Israël se rend compte des difficultés qu'il éprouve maintenant à attirer de nouveaux immigrants et à leur

⁶ Distribué ultérieurement sous la cote A/32/L.3.

fournir le nécessaire. Israël devrait tirer la leçon de cet état de choses. Nous maintenons que si Israël veut jouir d'un statut normal et être accepté, il doit s'abstenir d'encourager les citoyens d'autres nations à quitter leur propre pays d'origine sous prétexte qu'ils vivent dans la Diaspora et hors de la Terre promise. Car, de plus, Israël nie simultanément au peuple palestinien le droit de retourner dans son pays d'origine.

139. Sixièmement, la restitution de la Jérusalem arabe à ceux à qui elle revient de droit, territorialement, historiquement et culturellement, est une nécessité absolue.

140. Le défi que nous devons relever est évident, sans équivoque, sans ambiguïté, et le choix pour Israël est clair. Le défi est très clair et très évident, comme est évident le choix pour Israël, et il n'y a aucune tromperie possible. Ou bien Israël penche vers la paix et décide de devenir un Etat normal dans la région, auquel cas il doit mettre fin à son agression contre les droits arabes et mettre un terme à son occupation des territoires arabes; ou bien il doit affronter une nation arabe unie, pouvant compter sur l'appui d'un monde qui a découvert le caractère fallacieux des revendications israéliennes et le danger que recèlent les intentions d'Israël.

141. Quant à nous, nous continuerons de suivre la voie de la paix, mais sans pour autant négliger le moins du monde nos capacités défensives, ce qui est le fondement de notre recherche de la paix. C'est avec objectivité et impartialité que nous exprimons notre conviction qu'il existe une occasion en or d'instaurer une paix juste et durable dans la région et de mettre fin à la violence, à la guerre et à la destruction. Si nous manquons cette occasion en or, elle pourrait fort bien ne jamais plus se présenter.

142. Nous travaillerons inlassablement à la reprise de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, qui représente le peuple palestinien. Nous ne pouvons imaginer une solution au problème en l'absence du peuple palestinien, car sa cause est à l'origine et au centre même du conflit. Ce serait nous leurrer que d'imaginer, ne serait-ce qu'un instant, que nous pouvons dicter à ce peuple le choix de ceux qui doivent le représenter. Ce serait également nous leurrer que d'imaginer, ne serait-ce qu'un seul instant, que nous pouvons les empêcher de participer aux efforts politiques après avoir accepté — pour la première fois dans l'histoire du conflit — qu'ils prennent part au processus et qu'ils soient liés par ses principes et ses règles.

143. Nous sommes favorables à toute formule qui pourrait permettre la participation des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine à la Conférence de Genève sur un pied d'égalité avec les autres parties. Nous rejetons toute formule qui serait contraire à cette idée, y compris la proposition d'une délégation arabe unifiée qui, à notre avis, n'aurait aucun intérêt, à moins que l'Organisation de libération de la Palestine ne puisse participer sur un pied d'égalité avec les autres parties. En d'autres termes, cette idée est rejetée s'il s'agit de tourner les droits bien établis qu'a cette organisation de représenter le peuple palestinien.

144. L'Egypte et toute la nation arabe vous savent gré de votre soutien et des mesures pratiques que vous avez prises pour le manifester dans les faits et non simplement par des paroles. L'Egypte s'engage à demander la participation de l'Organisation des Nations Unies à toute étape et à s'adresser à elle chaque fois que la situation l'exigera, car c'est à l'Organisation qu'incombe la responsabilité et les décisions.

145. Si les dirigeants israéliens avaient un tant soit peu le sens de l'histoire, ils auraient compris qu'ils devraient d'abord chercher la libre acceptation, fondée sur un choix et une conviction, de la nation arabe au sein de laquelle ils vivent.

146. La nation arabe est prête à accepter ceux qui entendent respecter la légitimité et la suprématie du droit. Elle rejette ceux qui se placent au-dessus de la loi et s'en servent pour en jouer à leur guise et en faire la loi de la jungle quand cela leur convient.

147. Nous acceptons la coexistence, la pluralité et l'interaction des opinions, des convictions et des civilisations. Nous savons que cela est difficile.

148. En revanche, nous rejetons l'occupation, l'expansion, l'acquisition de territoires par la force et la violation des droits.

149. Nous acceptons, pour la première fois, la demande d'établissement de conditions normales permettant au peuple palestinien d'exprimer ses capacités et ses talents. Voilà la clef du problème et de l'élan vers la paix.

150. Nous rejetons l'idée d'après laquelle le peuple palestinien serait condamné à vivre dans une nouvelle Diaspora au XX^e siècle ou dans les ténèbres du Moyen Age.

151. Vous êtes restés à nos côtés dans notre juste lutte pour la paix et la liberté. Nous en sommes fiers et nous vous en sommes reconnaissants.

152. Demain, le soleil de la liberté brillera et dissipera les ténèbres du colonialisme et du racisme.

153. M. DE GUIRINGAUD (France) : Ma délégation a de nombreuses raisons de se féliciter de votre accession à la présidence de cette trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi d'abord de saluer en vous l'ancien collègue, le représentant permanent de la Yougoslavie que vous étiez au moment où je dirigeais la mission permanente de la France à New York. La fermeté de votre caractère, votre remarquable sens politique, la compétence qui vous était reconnue et l'estime dont vous étiez entouré m'assurent que vous conduirez nos travaux avec une autorité indiscutée.

154. La Yougoslavie s'est acquis sur la scène internationale une position privilégiée : fondateur et acteur essentiel du mouvement des non-alignés, membre actif de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, comme de la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris, initiateur de la session extraordinaire sur le désarmement que nous tiendrons l'an prochain, votre pays perçoit avec acuité les problèmes de l'heure, qu'il s'agisse des

rapports Est-Ouest ou du dialogue Nord-Sud. La France se réjouit tout particulièrement de la nouvelle occasion qu'auront bientôt nos chefs d'Etat de consolider encore les liens d'amitié et de coopération qui unissent nos deux pays.

155. Je me félicite également de la brillante réélection de notre secrétaire général, dont les éminentes qualités ont été légitimement consacrées par l'expression renouvelée de notre confiance.

156. La situation actuelle du monde n'est ni bonne, ni rassurante. A l'exception de l'heureux dénouement des longues négociations relatives au canal de Panama, aucun des principaux différends dont notre organisation est saisie n'a vraiment progressé vers un règlement. Les droits de l'homme continuent à être violés dans plusieurs pays, y compris ceux qui étaient autrefois fiers de leurs traditions libérales et humanistes. Il serait grand temps que les textes solennellement adoptés dans ce domaine guident effectivement la conduite des gouvernements.

157. D'autre part, les difficultés rencontrées depuis plusieurs années par nos économies risquent d'amener trop de nations à se replier sur elles-mêmes dans l'espoir vain de se soustraire à la loi du monde d'aujourd'hui, celle de l'interdépendance.

158. Devant ces tensions persistantes, ces menaces ou ces incertitudes, il est plus que jamais nécessaire de rejeter le fatalisme. Pour la France, détente et dialogue ne sauraient être de simples slogans.

159. Initiatrice de la politique de détente en Europe, convaincue de son bien-fondé, la France n'y renoncera pas. Elle la poursuivra sans rien céder sur l'essentiel, c'est-à-dire sa sécurité, son indépendance et le respect des droits de l'homme. Elle la poursuivra sans se laisser gagner par des doutes, même respectables, qui pourraient remettre en cause les fondements de la détente.

160. Tels sont les principes contenus dans la déclaration commune signée le 22 juin dernier à Rambouillet par le Président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, et le Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Léonid Brejnev, lors de la visite officielle de ce dernier en France. De tels principes guideront également notre attitude lors de la prochaine conférence de Belgrade.

161. Instigateurs du dialogue Nord-Sud avec la Conférence sur la coopération économique internationale, nous estimons que le bilan de cette réunion sans précédent est loin d'être négatif. Certes, des différences sont apparues dans les jugements qu'elle a suscités. Cela est naturel à ce stade encore préliminaire d'une si vaste entreprise. Le rapport final⁷ dressé par les experts montre pourtant que les résultats de la Conférence traduisent, par rapport à l'état des discussions antérieures, des progrès réels dans plusieurs domaines : celui des matières premières, d'abord, où le principe de la création d'un fonds commun constitue un pas important; celui des transferts de ressources ensuite, grâce à de nouveaux engagements financiers des nations industrialisées; celui du développement de l'Afrique enfin, notam-

ment dans le cadre de sa décennie des transports et des télécommunications qui recevra l'appui des pays développés. D'autres domaines — l'endettement, les recettes d'exportation, l'investissement et l'énergie — ont donné lieu à des discussions utiles.

162. Il nous appartient maintenant de poursuivre nos efforts selon les formules dont nous conviendrons. Le nouvel ordre économique mondial ne se décrète pas; nous le construirons pas à pas. Aussi bien, le nécessaire dialogue entre le Nord et le Sud de notre planète doit être un processus permanent qui réponde à l'intérêt de chacun, ce qui implique donc l'engagement de tous.

163. Je confirme ici qu'il ne tient qu'aux pays socialistes d'apporter leur contribution à cette ambitieuse entreprise. La différence de nos philosophies et de nos systèmes ne saurait dissimuler l'interdépendance qui est devenue la loi de notre planète.

164. Cette interdépendance, nous la ressentons tous, avec une acuité croissante en ce qui concerne les ressources naturelles et, tout particulièrement, les ressources énergétiques. Ceux qui possèdent ces richesses doivent légitimement en percevoir le juste prix, sans pour autant exposer l'économie mondiale à des dérèglements dont ils seraient, eux aussi, les victimes. Ceux qui vivent dans l'abondance ont l'impérieux devoir d'éliminer le gaspillage. L'avenir de notre communauté tout entière exige que nous parvenions ensemble à gérer nos richesses énergétiques, qu'il s'agisse du pétrole, des autres ressources fossiles, du domaine encore insuffisamment exploré des énergies nouvelles ou de l'atome, que nous devons mettre au service d'un avenir pacifique.

165. Les besoins croissants d'énergie et le souci de diversification des sources d'approvisionnement imposent à de nombreux pays le recours au nucléaire. Il ne faut pas que le prix en soit la prolifération des armes atomiques qui ferait courir à l'humanité un risque mortel. C'est dans ce contexte que doivent s'apprécier les efforts de coopération internationale entrepris notamment avec le concours de mon pays, et qui visent à concilier les exigences de la non-prolifération et celles d'une utilisation accrue de l'énergie nucléaire.

166. Les négociations en cours sur le droit de la mer se présentent comme une épreuve décisive qui montrera si nous sommes capables d'utiliser nos sciences et d'adapter nos lois pour parvenir à un stade supérieur d'organisation. Il ne s'agit pas seulement d'exploiter, fût-ce plus rationnellement et plus équitablement, il s'agit aussi de préserver, sur le plan international comme sur le plan national, toutes les sources de notre vie.

167. Ces grandes entreprises pourront être conduites à leur terme si des Etats et des peuples continuent de vivre sous la menace et la domination, dans l'injustice ou la désunion.

168. C'est la raison pour laquelle la France, instruite par l'expérience, poursuit en Europe sa coopération avec l'Union soviétique et les pays de l'Est. C'est pourquoi aussi elle reste décidée, en dépit de la crise, à atteindre avec ses partenaires de la Communauté les objectifs ambitieux de la

⁷ Voir documents A/31/478 et Corr.1 et A/31/478/Add.1 et Corr.1.

construction européenne. De plus en plus, les neuf membres de la Communauté affirment, dans les enceintes internationales, leur personnalité collective en exprimant des vues communes sur de nombreux sujets; ainsi en a-t-il été au cours des travaux de la Conférence sur la coopération économique internationale. De même, le Ministre des affaires étrangères de Belgique, président en exercice de notre communauté, a-t-il exposé avant-hier [7^e séance] la position des Neuf sur de nombreux points de notre ordre du jour. La France est convaincue que la coopération politique des membres de la Communauté apporte une contribution significative à nos travaux.

169. Cette volonté qu'a eue l'Europe de surmonter ses anciennes querelles, de faire prévaloir la détente et de s'engager dans la voie de la coopération, est, hélas, loin de s'exprimer dans d'autres régions du monde.

170. La situation au Proche-Orient en est malheureusement l'illustration. Certes, nous avons tous, la France au premier chef, accueilli avec une profonde satisfaction le retour vers la paix civile au Liban. Je rends hommage à l'action persévérante entreprise par le président Sarkis en vue de restaurer l'autorité et de faire respecter l'unité, l'intégrité et la souveraineté de l'Etat libanais. La France, qui a eu à coeur d'apporter son aide à un peuple qui lui est cher, estime, plus que jamais, que l'existence d'un Liban indépendant, uni, libre et prospère, est indispensable à l'équilibre régional. La situation préoccupante qui règne dans le sud du pays montre néanmoins que la sécurité et la stabilité du Liban dépendent étroitement de l'évolution du conflit au Proche-Orient.

171. Or je dois constater avec regret que nous restons éloignés d'un règlement. Le désir de la paix, que j'avais constaté lors de visites effectuées il y a quelques mois dans la région, n'a pas suffi jusqu'ici à engager les parties sur les voies de la négociation. Des raidissements peuvent à tout moment compromettre les efforts en cours; un échec affecterait gravement la stabilité des Etats et l'avenir même des peuples du Proche-Orient. Et pourtant, les principes qui doivent inspirer un règlement sont non seulement connus, mais désormais acceptés par la communauté internationale.

172. Le premier principe est l'évacuation par Israël des territoires occupés en 1967. La paix ne saurait en effet être fondée sur la conquête, l'occupation des territoires ou le fait accompli.

173. La reconnaissance du droit des Palestiniens à une patrie constitue le second principe essentiel. Refuser d'accorder à un peuple occupé ou dispersé le droit de disposer d'une patrie où il puisse exprimer pleinement son identité nationale, ce serait ignorer que rien de durable ne peut être fondé sur des irrédentismes, ce serait vouer toute tentative de règlement à l'échec.

174. La présence dans nos enceintes de l'Organisation de libération de la Palestine, comme notre conviction selon laquelle il est indispensable que les Palestiniens soient associés à la négociation qui décidera de leur destin, souligne combien cette dimension essentielle du conflit est désormais reconnue. Il est temps que la possibilité de vivre dans le cadre et selon les modalités qu'il choisira soit accordée au peuple palestinien et qu'elle figure dans les termes d'une solution globale.

175. Je réaffirme également que la reconnaissance de l'existence de tous les Etats de la région, y compris Israël, dans des frontières sûres, reconnues et garanties, constitue une autre exigence d'un règlement. Après tant de guerres meurtrières, une paix réelle, impliquant des relations normales, doit pouvoir être instaurée dans cette région afin que les ressources et le talent de tous puissent être enfin employés au développement et au bien-être.

176. Il convient cependant que personne n'hypothèque l'issue souhaitable par des gestes sans avenir qui contredisent la volonté de négocier, par ailleurs affichée. Plusieurs mesures prises récemment par Israël dans les territoires occupés nous causent à cet égard de vives préoccupations. Ces faits accomplis ne violent pas seulement le droit international et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Ils créent un climat préjudiciable à la négociation au moment où les autres Etats se déclarent prêts à des accords de paix.

177. En Méditerranée orientale également, une autre situation de fait se perpétue. La recherche d'un règlement de la crise chypriote continue de se heurter à la méfiance et au ressentiment. La disparition du président Makarios - et je tiens à saluer ici la mémoire de ce patriote et de cet homme d'Etat - ne doit pas nous retarder sur la voie de l'objectif qui reste le nôtre : réconcilier les communautés grecque et turque, préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Nous souhaitons que le Secrétaire général poursuive la mission dont le Conseil de sécurité l'a investi il y a plus de deux ans et que les bases d'un accord global puissent être activement explorées avec son aide et celle de son représentant spécial, sans condition préalable et hors de tout fait accompli.

178. On ne voit pas quelle autre formule raisonnable pourrait être substituée à la procédure actuelle : celle-ci, confiant aux communautés le soin d'arrêter elles-mêmes les termes d'un règlement, répond aux caractères propres d'un différend qui ne pourrait que s'envenimer davantage s'il devait être élargi. Si la solution recherchée par les négociateurs aura à tenir compte de la forte originalité des groupes en présence, elle devra aussi apporter une réponse satisfaisante à l'important problème des réfugiés et prévoir un règlement territorial raisonnable par une modification substantielle de la ligne actuelle de la séparation.

179. L'Afrique, à laquelle la France est unie par tant de liens, a été, cette année tout spécialement, au centre des préoccupations de mon gouvernement. Sa position à l'égard de ce continent repose sur les principes suivants. Premièrement, il appartient aux pays africains de résoudre eux-mêmes leurs différends et donc de rejeter toute ingérence qui ferait de l'Afrique le champ de rivalités extérieures au continent. Deuxièmement, c'est dans le respect de la souveraineté de tous les Etats que s'exerce la solidarité qui existe entre la France et l'Afrique. Troisièmement, la sécurité et la stabilité du continent, garantes de son développement, ne seront pas assurées aussi longtemps que les questions de l'Afrique australe ne seront pas résolues, qu'il s'agisse de la Namibie, de la Rhodésie ou de l'odieux système d'apartheid.

180. S'agissant d'abord de la Namibie, mon pays, qui prend une part active aux efforts actuellement menés par

cinq puissances, membres du Conseil de sécurité, estime que des élections libres devront être tenues en présence des Nations Unies, avec la participation de toutes les organisations politiques du territoire, et en particulier de la South West People's Organization [SWAPO].

181. S'agissant ensuite de la Rhodésie, le Gouvernement rebelle de Salisbury, qui refuse obstinément de laisser la population noire du Zimbabwe exercer ses droits politiques, fait peser une menace grandissante sur l'ensemble de la région et compromet la sécurité du Mozambique et de la Zambie. La France appuie l'action engagée par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, en liaison avec les pays et les mouvements de libération intéressés.

182. Le maintien, en République sud-africaine, de l'inacceptable système d'*apartheid* accroît des tensions qui risquent de dégénérer en véritables guerres raciales. Ces graves périls ont justifié les Conférences de Maputo⁸ et de Lagos⁹ au cours desquelles l'*apartheid* a été unanimement condamné.

183. Si des progrès décisifs n'étaient pas obtenus dans la solution de ces trois questions, si les changements nécessaires ne devaient pas intervenir, l'Afrique du Sud s'exposerait à un isolement encore plus profond au sein de notre communauté, des conséquences en résulteraient inévitablement. Outre les interdictions volontaires de ventes d'armes successivement décidées par nos nations, dont la France, un code de conduite pour les entreprises ayant des filiales, des succursales ou des représentations en Afrique du Sud a été tout récemment adopté par les neuf pays de la Communauté [voir A/32/267].

184. L'intention a été prêtée à l'Afrique du Sud de procéder à une explosion nucléaire. Le Premier Ministre de la République sud-africaine a déclaré que son gouvernement n'envisagerait pas de se doter d'armes atomiques. J'en prends acte. Comme je l'ai déjà dit le mois dernier, s'il en était autrement, cela pourrait mettre en danger tous les processus de paix en cours et ne saurait nous laisser sans réaction.

185. Je tiens une nouvelle fois ici à faire justice du soupçon dérisoire selon lequel une usine électro-nucléaire de type très courant, et qui n'est même pas sortie de terre, aurait servi ou pourrait servir à la production d'engins atomiques par le régime de Pretoria. La France et plusieurs autres pays industrialisés construisent et exportent par dizaines des réacteurs destinés à la production pacifique de l'énergie nucléaire réclamée dans le monde entier. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, les contrôles les plus stricts sont prévus; des précautions renforcées ont été prises. Les problèmes de prolifération dont nous devons nous préoccuper sont trop sérieux pour être livrés à la malveillance et à la sottise.

186. A ces tensions persistantes sont venus s'ajouter des affrontements armés qui opposent des pays africains eux-mêmes dans d'autres régions du continent. C'est à la table

de négociations, dans le cadre de ses propres institutions et par ses propres médiateurs, que l'Afrique traditionnelle règle ses problèmes. Nous souhaitons qu'il puisse en demeurer ainsi. La désunion de l'Afrique sur ces procédures, l'appel à des aides extérieures massives, qu'il s'agisse de troupes ou d'armements, feraient bientôt des Africains l'enjeu d'autres luttes. "L'Afrique aux Africains", cela veut dire le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, mais aussi le droit de ces Etats à la sécurité dans le cadre des options politiques qui sont les leurs et le refus de toute ingérence extérieure.

187. Ce principe a guidé et guide la France dans ses relations avec tous les pays africains. Le processus de décolonisation qu'elle avait entrepris sur ce continent, il y a près de 20 ans, vient de s'achever par l'accession de Djibouti à l'indépendance au terme d'un référendum et d'élections dont l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes ont constaté sur place le caractère démocratique. Mon pays, qui a déjà établi avec le nouvel Etat des liens de coopération, souhaite qu'il échappe aux ambitions et aux affrontements qui se manifestent dangereusement autour de lui. C'est avec un très grand plaisir que je salue la présence ici de la délégation de Djibouti, présence qui consacre son entrée dans la communauté internationale.

188. Cette solidarité que la France éprouve et manifeste à l'égard de pays auxquels l'histoire l'a plus particulièrement associée, elle est toute prête à la témoigner aux Comores. Des malentendus subsistent dans l'interprétation des décisions prises en ce qui concerne l'île de Mayotte. Ses habitants ont, par un vote, choisi un destin différent de celui de leurs voisins. Le statut de l'île leur laisse toutefois la faculté de se prononcer à nouveau sur leur avenir. La France ne s'opposera à aucune évolution dès lors qu'elle sera conduite dans le respect des droits réciproques des parties.

189. Respectueuse des souverainetés africaines, associée à l'effort de développement des pays du continent, la France ne peut que s'indigner du sort tragique de deux de ses ressortissants tués le 1^{er} mai à Zouérate et de six autres enlevés alors qu'ils accomplissaient des tâches pacifiques contribuant aux progrès économiques de la Mauritanie. Cette prise d'otages est absolument contraire aux conventions internationales. Elle est d'autant plus condamnable qu'il n'a pas été possible, jusqu'à ce jour, en dépit des efforts de notre secrétaire général et de la Croix-Rouge internationale, d'obtenir des renseignements précis permettant de rassurer pleinement les familles. Nous ne pouvons accepter que des hommes et des femmes voués à une oeuvre pacifique soient mêlés à des affrontements auxquels ils sont étrangers. Je demande solennellement aux organisations internationales et aux gouvernements qui entretiennent des contacts avec les auteurs de l'enlèvement de nos compatriotes de nous apporter leur concours afin d'obtenir leur libération.

190. M'étant attaché à exposer la position de la France sur les principales tensions actuelles, j'ai nécessairement omis d'évoquer la situation dans d'autres régions du monde sur lesquelles notre assemblée n'a pas les mêmes raisons de porter son attention. Je voudrais cependant renouveler ici les vœux de ma délégation à la République socialiste du

⁸ Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo du 16 au 21 mai 1977.

⁹ Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos du 22 au 26 août 1977.

Viet Nam qui vient, enfin, de rejoindre notre organisation. Le parrainage que la France a tenu à lui apporter souligne combien il nous apparaissait important d'obtenir sa contribution à nos travaux.

191. Quel que soit notre attachement au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, nous ne pouvons rester silencieux devant les nouvelles qui nous parviennent du Kampuchea. Au nom de l'amitié que la France porte au peuple khmer, j'exprime le souhait que cet Etat Membre de notre organisation respecte les droits fondamentaux de la personne humaine inscrits dans notre charte.

192. Je ne saurais faire ces brèves observations sur le continent asiatique sans me féliciter tout naturellement des très bonnes relations que mon pays entretient avec la République populaire de Chine qui tient une place unique dans les affaires mondiales comme l'y vouent sa dimension historique et sa dimension humaine.

193. Je voudrais maintenant aborder un sujet qui a été traditionnellement l'un des thèmes centraux des discussions et des travaux de notre assemblée. Mon gouvernement a toujours considéré que l'entreprise de réduction des armements était vitale pour la paix du monde, le développement des Etats et la prospérité des peuples. Il entend apporter une contribution positive à la préparation de la session extraordinaire que nous consacrerons à ce sujet en mai 1978 : d'abord parce que, depuis 20 ans, mon pays n'a cessé de se prononcer en faveur d'un désarmement général, complet et contrôlé, et entend continuer à oeuvrer en ce sens; ensuite, parce que sa défense a été organisée en fonction de sa politique profondément pacifique avec la seule préoccupation de préserver son indépendance et d'assurer sa sécurité; enfin, en raison de sa position géographique dans une région du monde où, en dépit de l'esprit de détente qui s'y manifeste, les moyens de destruction continuent de s'accroître et de se perfectionner.

194. Nous ne pouvons pas nous résigner à l'apparente fatalité qui conduit à l'accumulation des armements nucléaires et classiques et ne pas déplorer les gaspillages insensés de ressources qui seraient mieux utilisées au profit du développement. En 1976, 350 milliards de dollars ont été dépensés en armements.

195. Nous ne pouvons pas rester indifférents devant les dimensions prises par la compétition à laquelle se livrent certaines puissances, débouchant sur le renforcement continu de leur surcapacité de destruction mutuelle.

196. Enfin, nous ne pouvons pas constater sans inquiétude le perfectionnement continu des technologies et des moyens les plus élaborés de destruction et de mort.

197. Aussi, l'entreprise de réduction des arsenaux apparaît-elle comme l'une des priorités de l'époque. Mais nous ne devons pas nous satisfaire de faux-semblants.

198. Certes, des efforts ont été entrepris, depuis ces années, en vue d'interdire ou de limiter certaines catégories d'armes. Bannir des moyens de destruction qui n'ont point encore vu le jour, ou convenir de la disparition progressive d'armes dont l'intérêt militaire apparaît désormais douteux

ou marginal, procède d'une louable intention. Mais de telles mesures, parce qu'elles demeurent partielles, ne peuvent que donner l'illusion du désarmement et ne contribuent pas de manière substantielle à la réduction des armements et à la meilleure sécurité de la communauté internationale.

199. De même, pour louables qu'ils puissent être, les efforts de deux grands Etats pour assurer l'équilibre de leurs rapports stratégiques ne sauraient être confondus avec l'entreprise générale du désarmement.

200. Qui ne voit aussi que, sur la voie des réductions d'armements et du renforcement de la sécurité, le problème de la vérification des engagements souscrits est fondamental ?

201. Pour qu'il y ait désarmement, il faut qu'il y ait réduction effective des arsenaux. Il revient aux principales puissances d'assumer dans cet effort commun une part proportionnelle à celle qu'elles ont prise depuis 30 ans dans le surarmement de notre planète.

202. Pour qu'il y ait désarmement, il faut que celui-ci porte non seulement sur les armes nucléaires, mais aussi sur les armements classiques.

203. Il faut qu'il soit réel, c'est-à-dire qu'il entraîne une diminution significative du niveau des armements, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif, et qu'il commence par ceux des pays dont l'arsenal fait peser la plus grave menace sur notre planète et n'a de commune mesure ni avec celui des autres puissances ni avec les nécessités de l'équilibre stratégique mondial.

204. Il faut qu'il soit général et complet, c'est-à-dire qu'il ne devra s'accommoder d'aucune discrimination visant à privilégier tel Etat, telle zone géographique ou tel type d'armement.

205. Il faut qu'il soit progressif et équilibré, c'est-à-dire qu'il s'effectue dans des conditions de sécurité égales et contribue à réduire les facteurs d'instabilité.

206. Il faut aussi qu'il comporte des mesures efficaces de contrôle et de vérification. Il est essentiel, à cet égard, que l'Organisation des Nations Unies puisse être associée de manière effective à cette tâche sans laquelle aucun progrès ne peut être accompli. En effet, il n'y a pas de désarmement sans confiance; pas de confiance sans contrôle; pas de contrôle s'il n'est indépendant, c'est-à-dire international.

207. Comment mettre en application ces principes nécessairement très généraux ?

208. Nous aurons évidemment à en discuter dans le détail à l'occasion de la session extraordinaire de notre assemblée en mai 1978. Il est difficile de dissocier les questions de procédure et de fond. Nous aurons donc à nous pencher sur le problème des instances les mieux appropriées à l'entreprise du désarmement. Tel n'est pas le cas de la Conférence du Comité du désarmement à Genève. Nous connaissons tous ici les limites du travail qui peut s'y accomplir. Les raisons en sont connues. Je n'y reviendrai pas.

209. Sur tous ces problèmes, la France présentera, le moment venu, ses propositions en vue des discussions de la

session extraordinaire de notre assemblée. Comme l'a déclaré le Président de la République le 24 août dernier, le surarmement dans le monde "impose d'entreprendre une action urgente et résolue". C'est à la communauté des Nations Unies qu'il appartient de s'y attacher tout entière.

210. J'ai dit tout à l'heure que la situation du monde n'était ni bonne ni rassurante. Je n'avais sans doute pas à en faire la démonstration : combien parmi nous peuvent se dire à l'abri de ces fléaux que sont la crise économique, la faim ou la guerre ? Dans un monde difficile, nul n'est épargné.

211. Il dépend aussi de nous de faire en sorte que l'homme reste la fin de toute action et que ses droits soient mieux respectés. La France, qui héberge près de 100 000 réfugiés politiques, a été une des premières nations à croire en la nécessité de proclamer les droits de l'homme. Elle ratifiera très prochainement les pactes solennellement adoptés dans ce domaine par notre communauté. Elle ne peut que s'inquiéter de voir trop de gouvernements s'enfermer dans des lois d'exception, instaurer des systèmes inégalitaires ou pratiquer l'oppression de populations entières. Aucune injustice ne nous rapprochera des objectifs de notre charte, qui restera lettre morte si l'ensemble de notre communauté n'accepte pas de progresser dans le droit.

212. L'interdépendance est un fait de notre société internationale, mais elle peut être aussi le fondement de grandes entreprises qui amèneront l'humanité solidaire à un niveau supérieur de liberté, de dignité et de bien-être.

213. Telle doit être l'ambition de chacun de nos gouvernements, car nous savons bien que les institutions collectives, les principes auxquels nous avons tous adhéré en siégeant ici, les nobles objectifs que nous fixons à nos réunions et à nos conférences reposent finalement sur la volonté d'Etats souverains.

214. L'expérience de l'histoire et la fidélité à ses principes ont conduit la France, dans l'exercice de son indépendance, à proposer deux concepts majeurs pour notre temps : la détente et le dialogue. L'un décrit les rapports qui doivent se développer entre l'Est et l'Ouest; l'autre propose une négociation féconde entre le Nord industrialisé et le Sud en développement. Tous deux s'inscrivent dans cet effort collectif qui nous rassemble et qui répond à l'attente légitime de nos peuples. A cet effort, la France apportera toutes les ressources de son imagination et de sa volonté.

La séance est levée à 13 h 30.